

# **Regards Croisés n° 19**

Edition spéciale  
Juillet 2007

## **RESSOURCES NATURELLES ET FLUX DU COMMERCE TRANSFRONTALIER DANS LA REGION DES GRANDS LACS**

Etude de Pole Institute  
Réalisée par *Aloys Tegera* et *Dominic Johnson*

## TABLE DES MATIERES

<b>Préface.....</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>5</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>7</b>
<b>Liste des acronymes.....</b>	<b>10</b>
1. Contexte général.....	11
2. Paysage du commerce transfrontalier au Nord Kivu.....	15
- <i>Méthode et données statistiques.....</i>	<i>15</i>
- <i>Volumes et valeurs des exportations et des importations au Nord Kivu.....</i>	<i>17</i>
- <i>La fraude : une stratégie de contournement à l'exportation comme à l'importation.....</i>	<i>20</i>
3. Les minerais au Nord Kivu.....	24
- <i>Aperçu général.....</i>	<i>24</i>
- <i>La cassitérite : du puits minier au marché international.....</i>	<i>27</i>
4. Importations au Nord Kivu.....	38
- <i>La fraude à l'importation dans le Grand Nord.....</i>	<i>39</i>
- <i>La fraude à l'importation des produits pétroliers.....</i>	<i>40</i>
- <i>Les importations informelles : le cas de la tomate rwandaise.....</i>	<i>43</i>
5. Revenus de la province du Nord Kivu.....	44
- <i>Droits et taxes aux importations et aux exportations.....</i>	<i>44</i>
- <i>Les impôts.....</i>	<i>45</i>
- <i>Recettes administratives et domaniales .....</i>	<i>46</i>
6. Trouver des solutions aux problèmes.....	47
- <i>Fermer la frontière quand le soleil se couche.....</i>	<i>47</i>
- <i>Interdire les exportations à l'état brut.....</i>	<i>48</i>
- <i>Surveiller électroniquement les mouvements des camions.....</i>	<i>48</i>
- <i>Renforcer le système de contrôle à l'importation.....</i>	<i>49</i>
- <i>Que faire ?.....</i>	<i>51</i>
<b>Nos publications .....</b>	<b>54</b>

## PREFACE

Helder Camara, ancien évêque de Rife au Brésil connu pour son engagement envers les pauvres disait ceci de lui-même : « **Quand je donne du pain au pauvre, on m'appelle un saint. Mais quand je demande pourquoi le pauvre a faim, on m'appelle un communiste** ».

Mener une recherche sur les mécanismes du commerce à l'importation comme à l'exportation en RDC pourrait aussi être interprété comme une entreprise subversive car il s'agit d'entrer dans des zones ombrageuses et d'enquêter auprès des services qui communiquent rarement entre eux leurs données de base, encore moins les pratiques internes à chaque service. Certains services se considèrent même comme des îlots à part et ignorent souvent ce que font leurs collègues, alors qu'ils sont censés travailler pour un même objectif, renflouer les caisses de l'Etat. Ces dysfonctionnements contribuent à maintenir le Congo dans la situation paradoxale de rester un pays pauvre malgré toutes les potentialités de décollage dont il est pourvu.

Pourquoi, en effet, tant de cuivre, de cobalt, de diamant, de cassitérite, de coltan, de café, de quinquina, de bois, de palmeraies... exploités et commercialisés à partir de la RDC n'améliorent pas les conditions d'existence de ses habitants dont l'espérance de vie est devenue de « 24 heures renouvelables » ? C'est une question qui choque et qui devrait faire réfléchir.

Les bailleurs sérieux qui veulent participer à la reconstruction de la RDC et soucieux de s'engager dans la lutte pour réduire la pauvreté considèrent que la dignité du pays passe par la compréhension des mécanismes de cette pauvreté afin de les démonter au lieu que les dirigeants ainsi que les populations continuent à tendre la main, indéfiniment, sans comprendre comment les fabuleuses ressources locales sont gérées.

C'est dans ce sens qu'en collaboration avec le « British Department for International Development (DFID), USAID et le COMESA, Pole Institute a pris part à cette recherche autour du commerce transfrontalier des ressources naturelles à l'Est du Congo. Pole Institute s'est intéressé en particulier à la province du Nord-Kivu avec, en ligne de mire, la compréhension des rouages du commerce transfrontalier et l'évaluation des revenus de la province afin de dégager ce qu'une fourchette de 40% des revenus à retenir à la base représenterait si la fenêtre d'opportunité offerte par la nouvelle Constitution devenait une réalité. Parallèlement, deux équipes se sont penchées sur la problématique du commerce de l'or en Ituri et au Sud-Kivu, pilotées respectivement par la Caritas diocésaine de Bunia et l'Observatoire Gouvernance et Paix (OGP) de Bukavu, toutes deux partenaires de Pole Institute.

Les enquêtes au Nord Kivu ont été faites entre janvier et avril 2007 à Walikale, Beni, Butembo, et Kasindi par une équipe dirigée par le manager de Pole Institute, Aloys Tegera. Au Sud-Kivu la recherche a été menée par une équipe dirigée par Eric Kajemba, alors qu'en Ituri elle a été conduite par l'Abbé Alfred Ndrabu Buju. Les résultats de ces deux dernières enquêtes (sur l'or) feront l'objet d'une publication à part.

*Aloys Tegera,  
Manager de Pole Institute*

*Goma, juillet 2007*

## SOMMAIRE

1. Du fait de sa position intermédiaire entre les zones basses de l'Ouest et les hauteurs de l'Est, la province du Nord Kivu a une tradition séculaire de carrefour des flux humains et des produits de part et d'autre des frontières. Ainsi, le sel de Katwe au nord du Nord Kivu était exporté vers l'Ouganda et le sud du Rwanda alors que l'ivoire de cette province atteignait les côtes orientales de l'Afrique, le Moyen orient et certaines parties de l'Europe. En retour, certains produits, tels les armes à feu, étaient importés des côtes orientales du continent.
2. De même, le lac Kivu, dans sa partie méridionale, a constitué depuis longtemps un couloir important d'échanges transfrontaliers entre les régions côtières du Rwanda et de la RDC en passant souvent par l'île congolaise d'Idjwi.
3. En dépit des fragmentations des espaces économiques dues aux politiques successives tant au niveau local, national que sous-régional, le Nord Kivu continue à être une plaque tournante du commerce transfrontalier avec les voisins de l'Est de la RDC. Le nord de la province exporte essentiellement des produits agricoles (café, bois quinquina) par Kasindi, alors que le sud tire l'essentiel de ses recettes d'exportation des minerais qui sortent de l'ouest (Walikale) par la porte de Goma depuis quelques années.
4. Cependant, malgré le dynamisme remarquable observé dans le commerce transfrontalier les dividendes de l'Etat congolais en général, et de la province du Nord Kivu en particulier sont minimes. Ce manque à gagner est essentiellement dû à la prolifération des services et des taxes dans la chaîne du commerce, ce qui pousse les opérateurs économiques à trouver des moyens de contournement vis-à-vis de leurs obligations fiscales. La disparité des taxations, héritée des récentes administrations rebelles, à l'intérieur de la même province, constitue une autre source importante de pertes pour le trésor public.
5. Pour arrêter l'hémorragie, des mesures ont été prises, notamment la fermeture de la frontière entre Goma (RDC) et Gisenyi (Rwanda) à 18 heures pour les véhicules, l'interdiction d'exportation des minerais à l'état brut et d'autres sont encore au stade préparatoire.
6. Toutes ces mesures ne seront efficaces que si l'Etat congolais prend à bras le corps les principaux problèmes qui gangrènent ce secteur important de la vie économique. Parmi ces problèmes, qui sont autant de défis à relever, nous pouvons citer les taxes excessives en comparaison avec celles pratiquées par les pays voisins, les taxes illégales et officieuses, la multiplicité des services aux frontières, la disparité des régimes tarifaires à l'intérieur d'une même province, l'implication des militaires dans le trafic des minerais, le déficit énergétique, etc.

7. Mais tout cela ne peut se réaliser que si les nouvelles institutions qui incarnent l'Etat se démarquent de la culture de la cueillette qui a prévalu depuis le régime de Mobutu et s'impliquent dans une dynamique réelle de bonne gouvernance.

## **RECOMMANDATIONS**

*Pour que le commerce transfrontalier et les ressources naturelles de la RDC profitent à l'Etat et aux populations congolaises, nous recommandons :*

### **I. Quant au commerce**

1. Une information transparente, impartiale et indépendante sur les régulations du commerce, le régime tarifaire et les pratiques commerciales des pays voisins.
2. Vider les raisons qui poussent à la fraude par l'harmonisation de la taxe transfrontalière, la réduction du nombre des services oeuvrant à la frontière par la mise en place d'un guichet unique ; la matérialisation du projet du terminal cargo à Mombassa serait une opportunité pour l'OGEFREM et l'Ofida de travailler ensemble.
3. Exiger de la douane congolaise (OFIDA) qu'elle intègre dans le circuit de dédouanement les instruments ou documents permettant le contrôle des valeurs : attestation de destination délivrée par l'OGEFREM à Mombassa et la déclaration de transit délivrée par les autorités portuaires du Kenya et de la Tanzanie.
4. Mettre fin au cumul de pouvoirs économique, politique et militaire ; empêcher toute implication des politiques et des militaires dans le commerce de quelle nature qu'il soit ; sanctionner les agents impliqués dans les taxes officieuses et arrêter purement et simplement la culture de l'impunité.
5. Initier des pratiques de transparence quant à l'identification des revenus de l'Etat et leur utilisation par les différents organes.
6. Reconnaître et valoriser le commerce transfrontalier des gagne-petit, l'encourager en limitant les formalités au seul enregistrement des flux ; le consolider par la mise à disposition de l'information sur les différentes réglementations.

### **II. Quant à l'Economie et aux Finances**

1. Améliorer et développer les infrastructures routières et énergétiques dans les régions agricoles et minières en impliquant les populations locales.
2. Les entreprises commerciales jouissant des exonérations et autres privilèges tendent à brimer l'économie locale au lieu de la renforcer, cela doit tout simplement changer.
3. Nivelier et harmoniser le rapport des forces entre les entreprises locales et les multinationales, notamment dans l'allocation des concessions.

4. Favoriser un meilleur accès de petits commerçants aux institutions financières et mettre fin au système des taux d'intérêts exorbitants pratiqué par les banques, ce qui constitue l'obstacle principal.
5. Susciter l'émergence de nouveaux commerces par l'allègement des procédures administratives.
6. Mettre en place en toute transparence un fonds pour le développement financé par les revenus générés par les ressources naturelles au niveau de la province ; ce fonds serait planifié et géré indépendamment du budget général de la province.
7. Initier et encourager une gestion régionale des ressources énergétiques transfrontalières communes tel le gaz méthane du lac Kivu et le pétrole du lac Albert.

### **III. Quant à la Gouvernance**

1. Dans le cadre de la décentralisation, définir clairement les règles concernant les 40% des revenus à retenir à la base et s'assurer que de la transparence et de la redevabilité dans la gestion de ces fonds par le gouvernement provincial.
2. Payer les salaires des fonctionnaires et des militaires.
3. Assurer les droits des communautés locales vivant dans les concessions minières lors de la négociation des contrats et tenir compte de l'impact d'une éventuelle exploitation sur l'environnement; la négociation de ces contrats doit se faire en toute transparence.
4. Assurer la sécurité des biens et des personnes en mettant hors d'état de nuire les différentes bandes armées.
5. Inviter la Communauté internationale à prendre ses responsabilités en exerçant plus de contrôle sur les investisseurs à haut risque et exiger leur redevabilité aussi bien en RDC que dans leurs pays d'origine.
6. Initier et renforcer un dialogue permanent entre le pouvoir et la population locale et intégrer, autant que possible, les suggestions et les propositions de cette dernière.

### **IV. Quant aux moyens de subsistance des populations**

1. Renforcer l'exploitation minière artisanale et assurer sa coexistence avec l'industrie extractive en lui garantissant l'accès à une technologie appropriée et à l'énergie.
2. Organiser l'exploitation de petites mines et la population en coopératives pour la défense de leurs intérêts
3. Développer le marché local par l'amélioration des conditions sécuritaires sur les routes entretenues par les populations locales.
4. Eviter le monopole de grandes entreprises et favoriser une compétition saine entre plusieurs entrepreneurs.

5. Assurer la sécurité physique des personnes et un meilleur accès à la terre pour les agriculteurs.

*Goma, juillet 2007*

## **LISTE DES ACRONYMES.**

ANR	: Agence Nationale des Renseignements
CEEC	: Centre d'Expertise et de Certification
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market For Eastern and Southern Africa
CIF	: Cost, Insurance, and Freight
CTCPM	: Cellule Technique de Coordination et Planification Minière
CVE	: Certificat de Vérification à l'Exportation
DEMIAP	: Détection Militaire d'Activités Anti-Patrie
DFID	: Departement for International Development
DGC	: Direction Générale des Contributions
DGI	: Direction Général des Impôts
DGM	: Direction Général des Migrations
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales
DSR	: Direction Spéciale de Renseignement
EAD	: Entité Administrative Décentralisée
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FOB	: Free on Board
FPI	: Fonds de Promotion de l' Industrie
GSSP	: Garde Spéciale pour la Sécurité Présidentielle
MPA	: Metal Processing Association
MPC	: Metal Processing Congo
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OFIDA	: Office des Douanes et Assises
OGEFREM	: Office de Gestion du Fret Maritime
OPRP	: Office de Protection des Recettes Publiques
RRA	: Rwanda Revenue Authority
RVA	: Régie des Voies Aériennes
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
TRANSCOM	: Transport et Communication
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée

## I. CONTEXTE GENERAL

Située à cheval entre les basses zones qui constituent le début de la cuvette centrale à l'ouest, le Rwanda et l'Ouganda à l'est, la province du Nord-Kivu est depuis la nuit des temps un carrefour croisant les flux humains et des produits de l'est vers l'ouest et inversement. Dans sa partie septentrionale, communément appelée le Grand Nord, les populations Kondjo vivent de part et d'autre de la zone montagneuse du Rift valley et du massif du Rwenzori. Avant la colonisation, les salines de Katwe proches de l'actuel territoire de Lubero furent un centre important de commerce du sel vers l'est du Congo, l'Ouganda et les régions sud du Rwanda. Les trafiquants de tous bords installés à Katwe vendaient non seulement du sel, mais aussi les produits de la chasse tel l'ivoire à travers les régions de l'Afrique de l'est, le Moyen Orient, la zone méditerranéenne et certaines parties de l'Europe. En contre- partie, ils introduisaient dans la région des produits finis de la côte orientale africaine et les produits prisés telles les armes à feu. L'usage du fer dans cette zone et ses produits finis (houe, serpette, lance, etc.) étaient commercialisés entre l'est du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.<sup>1</sup> Un clan spécialisé dans le travail du fer nommé ABASHINGWE et installé non loin de l'actuel lac Edouard était au cœur de ce commerce des produits ferreux.

Dans sa partie méridionale, les eaux du lac Kivu ont toujours facilité les échanges entre les régions côtières du Rwanda et l'île d'Idjwi, le Bushi et le Buhunde. Loin d'être une barrière infranchissable, la chaîne des volcans qui sépare le territoire de Rutshuru et le nord du Rwanda fut une région où les éleveurs gardaient leurs troupeaux de vaches et se déplaçaient de part et d'autre de cette chaîne à la recherche de meilleurs pâturages et les eaux salées (« Iriba »). Les montagnes forestières du Butembo et du Buhunde fournissaient les produits d'ornement (UBUSHANGA) à l'est du Congo et au Rwanda.

Le Nord-Kivu reste au cœur du commerce transfrontalier avec les pays voisins de l'Afrique de l'Est. Au Nord, les flux des produits commerciaux tels le café, le bois, le quinquina, la papaïne, l'or etc. passent par le poste de Kasindi en territoire de Beni vers l'Ouganda, les marchés d'Europe, du Moyen Orient et de l'Asie. Au Sud, la ville de Goma, capitale de la province constitue une plaque tournante pour les minerais des zones basses de Walikale vers le Rwanda, l'Ouganda et les marchés extérieurs.

Entre le poste nord de Kasindi et Goma, deux autres postes frontaliers avec

---

<sup>1</sup> SCHOENBRUN D.L., *A green place, a good place. Agrairian change, gender, and social identity in the Great Lakes Region to the 15th century*, Fountain, Kampala ; James Curry, Oxford ; 1998, pp. 26 – 27.

l'Ouganda - Ishasha et Bunagana- facilitent les flux des produits d'exportation et d'importation. De postes frontaliers de moindre importance tels Muyaga à la frontière avec l'Ouganda, ou Kibumba avec le Rwanda sont utilisés pour les échanges entre populations vivant de part et d'autre de la frontière. Avant les deux rébellions, les divisions provinciales et les services de contrôle centralisaient les données et les recettes de ces différents postes de douane.

Les infrastructures routières à l'intérieur de la province du Nord-Kivu sont de qualité moyenne et souvent médiocre. Elles relient sa capitale Goma avec les territoires de Rutshuru, Lubero, Beni et Masisi. La liaison routière entre Goma et Walikale vient d'être réhabilitée par Agro Action Allemande. Cet axe Goma – Walikale est d'une grande importance car il sort de l'isolement tout le Masisi profond et les populations entières du territoire de Walikale. Une route asphaltée relie Walikale à Lubutu et Kisangani, en amont du fleuve Congo dont le cours est navigable de là jusqu'à la capitale Kinshasa. Si cet axe Goma – Walikale pouvait se maintenir, les produits agricoles tels l'huile de palme, et le riz, ainsi que les produits miniers telle la cassitérite seraient transportés au marché de Goma à moindre coût. Encore faut-il que les cantonniers qui maintiennent cette route surtout pendant la saison de pluie soient payés car une moindre interruption de leur travail quotidien rend cette route impraticable.

Les routes asphaltées de l'Ouganda et du Rwanda relient le Nord-Kivu au corridor nord vers Kampala, Nairobi et Mombasa. La route reliant le Nord-Kivu au port tanzanien de Dar es-Salaam via Kigali n'est pas entièrement asphaltée, cependant elle est beaucoup utilisée.

Les flux commerciaux entre le Nord-Kivu et la province voisine du Sud-Kivu utilisent les eaux du lac Kivu et une route qui longe ses côtes ouest jusqu'à Bukavu. La route n'est pas en bon état néanmoins elle est très utilisée.

La capitale du Nord-Kivu, Goma, était reliée au reste du monde par son aéroport international. Malheureusement la coulée de lave du 17 janvier 2002 a enseveli un tiers de la piste et seuls les petits et moyens avions, ainsi que les Antonov parviennent à utiliser les deux tiers de la piste rescapée. Cette piste maintient Goma en liaison directe avec d'autres aéroports de la région, à savoir, Kavumu (Bukavu), Bunia, Kisangani, Kindu, Mbuji Mayi, Kinshasa, Bujumbura, et Kampala. Un projet de construire un aéroport à Butembo qui relierait cette zone du nord de la province aux marchés extérieurs est en veilleuse à cause de manque de financement.

Dans le Grand Nord, en territoire de Lubero et de Beni, le commerce transfrontalier vers l'Ouganda et les marchés extérieurs est exclusivement dominé par l'ethnie nande qui occupe ces territoires quasi hermétiquement fermés aux autres commerçants. La gestion de cet espace sans partage est une source de tensions, voire d'incompréhension entre les populations nande et les autres ethnies de la province du Nord-Kivu.

En effet, les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi au sud de la province sont pluriethniques et habités par les Hutu, les Tutsi, les Hunde, les Tembo et les Nande. Les populations Nyanga et Kano occupent le territoire de Walikale. Durant les deux rébellions de 1996 et 1998, les Banyarwanda (Hutu et Tutsi) alliés et fer de lance des troupes de l'AFDL et du RCD soutenus par le Rwanda, ont dominé politiquement et économiquement cette partie sud de la province. A la même période, les Nande ont consolidé leur main mise sur les territoires de Beni et Lubero, et le mouvement rebelle RCD-K/ML de Mbusa Nyamwisi soutenu par l'Ouganda a tenté de faire de ces deux territoires une province à part. Au sein de la province du Nord-Kivu, une barrière était érigée à Kanyabayonga et les flux commerciaux entre le Grand Nord et le sud de la province étaient au point mort. La réunification du pays depuis juillet 2003 a permis à la province du Nord-Kivu de retrouver ses limites d'antan.

Cependant, les régimes de taxation des années de rébellion divisent aujourd'hui les commerçants du sud de la province et ceux de Beni/Lubero. En effet, les commerçants de Beni, Butembo et Lubero ont bénéficié d'une taxe forfaitaire sur l'ensemble de leurs exportations et importations moyennant leur contribution en argent à l'effort de guerre du RCD-K/ML de Mbusa Nyamwisi, actuel ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du gouvernement élu de la RDC. Selon nos sources interrogées, un container de tissus imprimés était taxé forfaitairement à 6.000 USD alors qu'aujourd'hui (2007) la taxe officielle pour le même container est estimée à 45.000 USD. Cinquante-cinq (55) m3 de gasoil étaient taxés dans le Grand Nord à 5.000 USD pendant que le régime des prix du carburant au 23 mars 2007 estime la même quantité à 13.838 USD.

La réunification de la province n'a pas nécessairement changé les pratiques tarifaires entre les parties nord et sud de la province qui avant, pendant et après les deux rébellions a toujours gardé la taxe officielle imposée par les autorités de tous bords en place. Cette réunification de la province devrait permettre la circulation des produits commerciaux en son sein, cependant, l'insécurité et les différences de taxation empêchent les commerçants du Grand nord d'inonder les marchés du sud de la province avec des produits finis bon marché parce que sous-évalués et taxés au rabais. Les Banyarwanda (Hutu et Tutsi) qui dominent le marché du carburant et le commerce des minerais à Goma craignent de se voir hors des circuits commerciaux si les produits importés de Beni, Butembo et Lubero cassent les prix du marché local. L'actuel gouverneur de la province du Nord-Kivu est un Nande qui, en sa qualité d'ancien maire de la ville de Beni a une bonne connaissance des pratiques tarifaires des flux commerciaux transfrontaliers au poste de Kasindi. Il a la lourde tâche d'harmoniser le régime tarifaire dans toute la province sous peine de voir un bras de fer se renforcer entre les intérêts des commerçants du Grand Nord et

ceux du sud de la province. D'autant plus que les commerçants du sud de la province n'ont aucune chance d'accéder aux marchés de Beni, Butembo et Lubero. Derrière le binôme Nande/Banyarwanda souvent analysé en termes ethniques se cache une vraie compétition économique et politique qui, mal gérée, peut miner les perspectives d'une paix durable au Nord-Kivu.

La province du Nord-Kivu a toujours été considérée comme l'un des greniers du pays pour les marchés internes en RDC et les pays voisins. Les produits agropastoraux tels les haricots, la pomme de terre, la viande et les légumes se vendaient sur les marchés de Kisangani, Lubumbashi et Kinshasa. Le tabac, le sorgho, la banane, le maïs et d'autres produits laitiers atteignaient les marchés du Rwanda et du Burundi.

Notons enfin le dynamisme du commerce transfrontalier entre les deux villes « siamoises » de Goma et Gisenyi. Officiellement, deux barrières, La Corniche et la Petite Barrière, gèrent les flux des personnes et des biens. Cependant, le fait qu'il n'y a plus de frontière réelle entre ces deux villes où les maisons se touchent en certains endroits, les murs du jardin avec ses portes privées marquant la délimitation entre les deux villes en d'autres endroits, il est difficile de contrôler les flux journaliers et nocturnes transfrontaliers. Le quartier populaire de Birere à Goma est réputé pour la maîtrise de la contrebande nocturne. Ayant été épargné par l'éruption du 17 janvier 2002, il est parvenu à maintenir ce qui reste du centre ville de Goma et à impulser une dynamique de reconstruction de nouveaux magasins et entrepôts sur la lave fraîche afin de garder le nerf du commerce près de la ville de Gisenyi.

Dans le secteur de l'éducation, les professeurs et enseignants congolais préfèrent se faire embaucher dans les écoles de Gisenyi où les salaires sont meilleurs et réguliers. Les étudiants du secondaire et des instituts supérieurs et des universités font un va et vient entre les deux villes.

De Goma le commerce transfrontalier se fait autour des minerais et des produits agricoles de consommation tels la banane, le haricot, l'huile de palme etc. De Gisenyi, les produits agropastoraux tels la tomate, la viande de chèvre ou de bœuf, les poules, le lait, etc....inondent le marché de Goma. La différence de taxe à l'importation entre les deux villes fait que certains produits de consommation comme le vin et l'alcool sont moins chers à Goma et les habitants de Gisenyi viennent s'approvisionner.

Notons enfin le dynamisme des handicapés qui font passer des tonnes des produits de toute sorte non taxés entre les deux villes sur leurs vélos et charrettes. Ces derniers sont capables de vider des camions entiers de marchandises et tiennent une place importante de l'économie informelle.

## **II. PAYSAGE DU COMMERCE TRANSFRONTALIER AU NORD-KIVU.**

### **1. Méthode et données statistiques.**

Il existe cinq services principaux commis à l'exportation et à l'importation. L'OFIDA (Office des Douanes et Accises) est le service chargé d'enregistrer et de contrôler les exportations et les importations sur base des fiches de déclaration que présentent les opérateurs économiques. Un vérificateur, accompagné d'un officier de la brigade mobile, participe aux travaux de certification des produits à l'exportation et contrôle les produits importés afin de garantir la pertinence de la déclaration. C'est sur cette base que l'OFIDA détermine la valeur et les droits de douane des produits à l'exportation comme à l'importation. Pour les produits à l'exportation, il reçoit la taxe de sortie à l'exportation estimée à 5% de la valeur de la quantité exportée. Il collecte aussi les droits alloués à l'OGEFREM et au Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI).

La Division des Mines contrôle les produits miniers à l'exportation. Son agent posté à l'aéroport de Goma a la tâche de recueillir les chiffres des minerais enregistrés par la Régie des Voies Aériennes (RVA), de vérifier les cartes de différents négociants et le poids de la cassitérite enregistrée. Un autre agent de la Division des Mines est posté aux comptoirs et est chargé de participer au pesage et à l'enfûtage. Il est de la compétence de la Division des mines de délivrer l'autorisation d'exportation des minerais après pesage et enfûtage. Elle reçoit en contrepartie 45 % de la taxe rémunératoire estimée à 1,25 % de la valeur de la quantité à l'exportation, plus 50 USD pour livrer l'autorisation d'exportation.

L'OCC (Office Congolais de Contrôle) a la charge de contrôler la qualité et la quantité des produits et livre le certificat de vérification à l'exportation (CVE). En 1999, l'OCC a perdu le contrôle de vérification des pierres précieuses sur l'or et le diamant. Il a la tâche de valider les licences d'importation payées via la banque. Il perçoit 1,8% de la valeur de la quantité à l'exportation plus 140 USD par lot pour l'analyse. En cas d'importation des produits sans inspection préalable, l'OCC exige 1% de taxe de surcharge sur les 3% de taxes à l'importation. L'arrêté no 024 du 29 décembre 2006 de Moïse Nyarugabo Muhizi a ramené le taux de frais de contrôles de 3% à 1,5% de la valeur du produit importé et à 30 USD par lot les frais de laboratoire et d'analyse.

Le CEEC (Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification) créé en 2003 pour faire appliquer les mesures du processus de Kimberley pour le diamant, dispose d'un laboratoire qui certifie la qualité et l'origine des produits miniers, métaux précieux et semi-précieux. Il perçoit le reste de la taxe rémunératoire, soit 55%, plus 100 USD par lot pour le certificat d'origine.

La Division du Commerce Extérieur enregistre les données des produits à l'exportation et à l'importation et est supposée assurer la promotion des exportations sur le marché extérieur. Elle ne perçoit aucune taxe sur les exportations des minerais à l'exception d'une taxe spéciale sur les mitrilles. Par contre il perçoit les taxes sur l'autorisation d'exercer le commerce par les étrangers, sur les produits vivriers selon la nomenclature de la province en vigueur et sur le trafic transfrontalier des bovins.

La saisie des données statistiques par ces services commis à l'exportation et l'importation des produits pose un problème majeur. Rares sont les données qui correspondent. Par exemple l'OFIDA Kasindi enregistre le bois à l'exportation, mais l'OFIDA Goma trouve non nécessaire d'enregistrer le bois scié parce que tout simplement non taxable, au moment où la douane en face, au Rwanda, enregistre le même bois scié importé de la RDC ; pour 2006, il représente une valeur de 563 857 USD et 274 000 de taxes. A Kasindi, l'OCC n'enregistre pas le bois scié contrairement à l'OFIDA. L'OCC à Goma enregistre les produits agricoles de consommation. Ce que l'OFIDA Goma ne fait pas, à l'exception de 40t de maïs pour 2006. Les quantités enregistrées pour un même produit diffèrent d'un service à l'autre et souvent n'apparaissent pas dans l'un ou l'autre des services. Au poste de Kasindi, l'OFIDA enregistre quatre fois plus de quantités du café à l'exportation que l'OCC, au moment où ce dernier enregistre quatre fois plus de quantités de thé à l'exportation que l'OFIDA. A Goma, la quantité du Wolframite exporté en 2006 varie d'un service à l'autre : 392 tonnes, pour OFIDA, 295t pour le Commerce Extérieur, 268t pour l'OCC et 401t pour la Division des Mines. Un service peut omettre une transaction pourtant répertoriée dans les autres services pour le même mois et la mentionner quelques mois plus tard. Au cours de 2006, plusieurs lots du comptoir MPC apparaissent dans les données de l'OCC mais pas dans d'autres services.

Pour ces différentes raisons, nous avons choisi de prendre les statistiques de l'OFIDA à Kasindi et à Goma comme référence car étant les données officielles à l'exportation comme à l'importation. Cependant, la comparaison entre les sources des données enregistrées par les autres services permet une autre lecture et une interprétation de la réalité des flux à l'exportation et à l'importation.

A cause de l'insécurité qui sévit dans le territoire de Rutshuru où les opérations militaires et combats opposent les FARDC mixées aux FDLR et aux Mayi Mayi, les données statistiques de Bunagana et Ishasha ne sont pas incluses dans cette étude. Ces deux postes douaniers à la frontière avec l'Ouganda facilitent les flux des produits qui passent par l'Ouganda à destination de Goma et, inversement, les produits d'exportation de Goma qui transitent par l'Ouganda utilisent ces deux postes frontaliers.

## 2. Volumes et valeurs des exportations et importations pour 2006 au Nord-Kivu.

### a) Produits miniers

Tableau synthèse d'exportation des minerais 2006 au Nord-Kivu.

SUBSTANCE	Poids en Kg OFIDA Goma	CIF EN USD	Poids en Kg OFIDA KASINDI	CIF en USD	Total en USD Ofida N-Kivu
Cassitérite	2 948 029	7 013 359,14	20 000	51 764	7065123,14
Wolframite	392 167	859 537	90 914	204 030	1 063 567
Coltan	38 894	206 847,27	2 000	10 711	217 558,27
Or	9	109 918,17			109 918,17
Scories	20 096	46 915	8 000	1 160	48 075
Nobium	8 417	17 136,05			17 136,05
Tourmaline	529	-	-	-	-
Ferrailles	78 940	9 869,10			9 869,10
<b>Total</b>		<b>8263581,73</b>		<b>267 665</b>	<b>8531246,73</b>

### b) Produits agricoles et forestiers

Tableau synthèse d'exportations des produits agricoles et forestiers 2006 au Nord-Kivu.

Substance	Poids en Kg OFIDA Goma	CIF EN USD	Poids en Kg OFIDA Kasindi	CIF en USD	Total en USD OFIDA N-Kivu
Café	1 038 987	1 284 699	5 236 630	6 548 561	7 833 260
Quinquina	1 038 616	887 745,81	4802 930	2 516 113	3403858,81
Papaine			279 038	2 492 891	2 492 891
Bois finis			903 493 m3	397 960	397 960
Bois sciés bruts			3977533 m3	322 681	322 681
Cacao			126 750	125 042	125 042
Thé noir	178 046	97 635,75	28 375	15 925	113 560,75
Maïs	40 000	6 999,88			6 999,88
Peaux de caprin	84 685	75 296,95			75 296,95
Vanille			400	3 180	3 180
Total		2352377,39		12422353	14774730,39
<b>Total Général Exportation N-Kivu 1 + 2</b>		<b>10615959,12</b>		<b>12690018</b>	<b>23305977,12</b>

De ces deux tableaux, il apparaît que pour l'année 2006, les exportations au Nord-Kivu à partir de Goma et Kasindi s'élèvent à 23 305 977, 12 USD.

Pour la seule ville de Goma, la part de la cassitérite représente 66 % de ses exportations, le wolframite 8 %, le coltan 2%, et l'or 1%. Ainsi, Le commerce des minerais occupe une place centrale. L'émergence de la ville de Goma comme une plaque tournante importante pour les minerais remonte aux deux rébellions et surtout à la rébellion du RCD qui s'est beaucoup servie de minerais pour financer sa guerre. Les produits agricoles tels le café 12,2%, le quinquina 8,4%, le thé 0,9% viennent au second plan.

Pour le Grand Nord, le café est la ressource la plus importante et représente 51,6% des exportations à partir du poste de Kasindi. Il est suivi par le quinquina 19,8%, la papaine 19,6%, et le bois fini 3,1%. Les minerais semblent occuper une part minime des exportations avec le wolframite 1,6% et la cassitérite 0,4%. En ordre d'importance, les exportations du Nord-Kivu dans son ensemble se présentent comme suit :

Substance	Valeur en USD	% Exp. Nord Kivu	% OFIDA Goma	% OFIDA Kasindi
Café	7 833 260	33,6	16,4	83,6
Cassitérite	7 065 123,14	30,31	99,27	0,73
Quinquina	3 403 858,81	14,6	26,08	73,92
Papaine	2 492 891	10,7	0	100
Wolframite	1 063 567	4,56	80,82	19,18
Bois finis	397 960	1,71	0	100
Bois sciés bruts	322 681	1,38	0	100
Coltan	217 558,27	0,93	95,08	4,92
Cacao	125 042	0,54	0	100
Thé noir	113 560,75	0,49	85,98	14,02
Or	109 918,17	0,47	100	0
Peaux Caprins	75 296,95	0,32	100	0
Scories et Ferrailles	57 944,10	0,25	98	2
Niobium (Pyrochlore)	17 136,05	0,07	100	0

Il est important de noter qu'il y a des ressources exportées et enregistrées par l'OCC/Goma qui n'apparaissent pas à l'OFIDA parce que sans doute considérées comme non taxables et par conséquent non enregistrées, telles le sorgho 423 700 kg d'une valeur estimée à 43 422,7 \$, l'huile de palme (274 700 Kg pour 21 430,7 \$), la pomme de terre (153 500 kg pour 9 781,5\$), la banane (37 690 kg pour 5 028 \$), la chaux (32 400 kg pour 3110 \$), le tabac (6 350 kg pour 893,7 \$), et le paraffine (1 300 kg pour 775,3 \$).

Du côté rwandais, ces ressources sont considérées comme des produits d'importation et sont taxées. Pour 2006 par exemple, la douane la Corniche de Gisenyi a enregistré

539 331 kg d'huile de palme, (presque le double du chiffre enregistré par l'OCC à Goma), d'une valeur estimée à

108 379 USD au taux de 550 Frw pour 1 USD et sur lesquels la taxe perçue équivaut à 46 346 USD.

Enfin, notons qu'à cause de la crise qui paralyse la SOMIKIVU les peaux des caprins rapportent annuellement plus que le niobium.

### **c) Importations 2006 au Nord-Kivu.**

Tableau synthèse des importations 2006 au Nord-Kivu.

<b>Substance</b>	<b>CIF en USD OFIDA Goma</b>	<b>CIF en USD OCC Kasindi</b>	<b>Total Nord- Kivu</b>
Produits pétroliers	17 127 699	27 106 945,13	44 234644,13
Autres marchandises	37 513 836,08	27 119 466	64 633 302
<b>Total importations</b>	<b>54 641 535</b>	<b>54 226 411</b>	<b>108 867 946</b>

A part les produits pétroliers qui sont enregistrés au poste de Kasindi, la plupart d'importations sont classifiées « divers ». La catégorie « divers » peut cumuler en une seule parenthèse à l'enregistrement : une voiture 4 x 4, les tissus imprimés, les friperies, les appareils électroménagers, les pièces détachées des véhicules, les filets de pêche, les pneus etc.... avec un prix forfaitaire pour l'ensemble. Ce système de taxe forfaitaire pour « divers cumulés » au poste de Kasindi ne permet pas de dégager les quantités et valeurs des importations à Beni et Butembo.

Voici par ordre d'importance 15 produits d'importation enregistrés à Goma pour 2006 :

<b>Substance</b>	<b>Valeur CIF en USD</b>	<b>% Goma</b>
Produits pétroliers	17 127 699	31,3
Véhicules et pièces de rechange	5 456 761,61	10
Médicaments	4 620 015,56	8,4
Produits alimentaires	3 149 439,13	5,8
Matériel de construction	2 846 047,26	5,2
Friperies	1 857 908,80	3,4
Lait en poudre	1 320 054,11	2,4
Ciment	1 078 343,73	2
Appareils TV	935 650,63	1,7
Machines	759 952,30	1,4
Tôles ondulées	454 974,40	0,83
Meubles	446 675,84	0,81
Pylônes	376 488,05	0,68
Ordinateurs	369 769,98	0,67
Chaussures	260 846,55	0,47

Les produits pétroliers constituent la part importante des importations à Goma et un commerçant interrogé estime qu'ils font 60 à 70% des recettes des importations de l'OFIDA.

Tableau synthèse des exportations et importations 2006 au Nord-Kivu.

	<b>Goma</b>	<b>%</b>	<b>Kasindi</b>	<b>%</b>	<b>Total Nord-Kivu</b>
Export	10 615 959,12	45,55	12 690 018	54,4 5	233 05 977,12
Import	54 641 535	50,19	54 226 411,13	52,06	108 867 946
<b>Solde (1 – 2)</b>	<b>- 43 999 575,88</b>		<b>- 41 536 393,13</b>		<b>- 85 561 968,9</b>

Il en ressort que la balance commerciale au Nord-Kivu est déficitaire pour l'exercice de l'année 2006 mais que le dynamisme sur terrain est bien fort. Nul doute que la province du Nord-Kivu puise ses énergies et ressources pour alimenter et maintenir son dynamisme commercial dans l'informel.

Il est évident que le commerce des minerais en général et celui de la cassitérite en particulier est au coeur des exportations à Goma et que les produits agricoles et forestiers dominent les exportations dans le Grand Nord.

Historiquement, le poste douanier de Kasindi était considéré comme le plus important et générait une grande partie de recettes de la province du Nord-Kivu. Depuis les deux dernières rébellions, la tendance s'est inversée. Grâce à la cassitérite (et le coltan autour de 2000), Goma est devenue une plaque tournante importante pour le commerce des minerais. La cassitérite à elle seule constitue un tiers du total de la valeur des exportations au Nord-Kivu et deux tiers de recettes des droits de sortie à l'exportation pour l'OFIDA. Cependant, la surtaxe et les tracasseries autour de l'exportation de la cassitérite poussent les opérateurs économiques à la fraude.

### **3. La fraude : une stratégie de contournement à l'exportation comme à l'importation.**

Les différents opérateurs économiques comme les différents services commis à l'exportation reconnaissent qu'un pourcentage avoisinant 60% des exportations passe en fraude qui revêt plusieurs formes. La plus classique est la révision à la baisse de la quantité et de la valeur des produits déclarés ou factures d'origine moyennant paiement des agents de la douane. A titre d'exemple, la valeur d'une jeep de marque Hammer importée le 2 janvier 2007 des Etats Unis par l'agence STAC est estimée à 6 138 652 francs congolais, soit l'équivalent de 11. 364 USD au taux officiel de 540,20FC pour 1 USD. Selon Jeune Afrique, une jeep Hammer H1 coûte 180 mille euros à la fabrication aux USA.<sup>2</sup> La sous-

<sup>2</sup> Jeune Afrique no 2386, du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2006, p. 50

évaluation de la valeur à l'importation est énorme et il en est de même pour plusieurs produits.

En collaboration avec les agents de la douane, les opérateurs soustraient des containers entiers des marchandises au contrôle et à l'enregistrement. Les exonérations officielles sont utilisées abusivement pour le compte des tiers. Certaines marchandises empruntent des appellations autres que l'identité et la nature des produits importés. Comme nous l'avons appris à Beni par exemple, plusieurs containers remplis de pneus peuvent être déclarés comme des filets de pêche. Un réseau d'autorités politiques ou militaires fait peser de son poids pour obliger les agents de douane à faire passer des marchandises sans le moindre contrôle ou enregistrement et malheureusement toute tentative de s'y opposer peut occasionner la suspension ou la perte du poste de l'agent zélé. Les agents de douane qui connaissent les textes des lois régissant le commerce à l'exportation comme à l'importation peuvent manipuler les lois en faveur de certains opérateurs économiques moyennant paiement. Pour les produits non taxables, les agents de douane peuvent ignorer tout simplement leur enregistrement. C'est le seul cas d'exportation légale mais souvent sans aucune trace.

Ces pratiques frauduleuses sont à la base de l'économie informelle au Nord-Kivu dans laquelle le légal et l'illégal se côtoient et se fécondent mutuellement. Une marchandise sous évaluée peut sortir ou entrer avec des documents légaux. Plusieurs opérateurs économiques interrogés estiment que tant qu'ils sont convaincus que des taxes collectées sont empochées par les agents de l'Etat et non investies dans les services publics, ils ne voient pas pourquoi ils doivent payer la totalité des taxes aussi longtemps que les stratégies de contournement sont possibles. D'autant plus que ce commerce informel génère aussi des profits informels pour les deux parties. Le percepteur des taxes gagne de l'argent en diminuant les charges imposables. L'opérateur économique peut utiliser les charges non imposées pour réduire les prix afin de rester compétitif et écouler le plus rapidement possible son stock. Quant au client, il consomme à un prix abordable.

Le maintien des taxes élevées et les tracasseries connexes alimentent et systématisent la fraude dans laquelle les opérateurs économiques et les agents commis à l'exportation et à l'importation tirent en définitive profit et dans la durée, la fraude est devenue systémique et structurelle. C'est la raison pour laquelle tout fonctionnaire de la douane préfère ne pas prendre un congé et répond toujours présent au poste dans l'espoir de gagner sa part dans les transactions quotidiennes. C'est aussi la raison pour laquelle à côté des services officiellement affectés à la douane, à savoir l'OFIDA, l'OCC, la DGM (Direction Générale de l'Immigration) et le service d'hygiène publique, on trouve une multitude d'autres services commis à la sécurité et autres fonctionnaires. Il

s'agit des services suivants : la Police des frontières, la DEMIAP (Détection Militaire d'Activités Anti-Patrie), les forces armées (FARDC), la Garde Républicaine (GR, ex-GSSP), l'ANR (Agence Nationale des Renseignements), l'EAD province (Entité Administrative Décentralisée), le Transcom (Transport et Communication), un agent du commerce extérieur, de pointage province, et de l'agriculture.

Liste de services commis ou impliqués dans le commerce et flux transfrontaliers à Goma<sup>3</sup>.

<b>Agence</b>	<b>Pendant les rébellions 1997 - 2003</b>	<b>Pendant la transition 2003 – 2006</b>	<b>Actuelle 3<sup>eme</sup> République</b>
OFIDA	x	X	x
OCC	x	X	x
DGM	x	X	x
Hygiène	x	X	x
ANR		X	x
DSR (Direction Spéciale des Renseignements)	x		
Police des frontières	x	X	x
EAD-Province	x	X	x
Péage Route	x	X	x
OGEFREM	x	X	x
FPI (Fonds de Promotion de l'Industrie)	x	X	x
Commerce Extérieur	x	X	x
FEC (Fédération des Entreprises du Congo)	x	X	x
Mairie	x	x	x
Transcom	x	x	x
DGI (Direction Générale des Impôts)	x	x	x
DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation)	x	x	x
Division de l'environnement	x	x	x
Division des Mines	x	x	x

<sup>3</sup> Interview, Goma, mai 2007

CTCPM (Cellule Technique de Coordination et Planification Minière)	x	x	x
CEEC (Centre d'Expertise et de Certification)	x	x	x
OPRP (Office de Protection des Recettes Publiques)	x	x	
FARDC (T2 (Renseignement Militaire), DEMIAP, GSSP)		X	x
Hydrocarbures			x
SONAS			x

Cette multiplicité de services commis ou impliqués dans le commerce transfrontalier est une source de tracasserie et de « racketing » que subissent les exportateurs. Pourtant, selon l'arrêté présidentiel no 036/2002 du 28 mai 2002, le nombre de services affectés à la douane avait été fixé à quatre. Il s'agissait de l'OFIDA, OCC, DGM et le Service d'Hygiène.

Une note circulaire du ministre de l'intérieur Théophile Mbemba no 14/2003 du 25 octobre 2003 déplorait les tracasseries et les taxes illégales que les services administratifs et de sécurité font peser sur les opérateurs économiques et recommandait une stricte mise en application de l'arrêté présidentiel du 28 mai 2002. Le mois suivant, en date du 27 novembre 2003, le gouverneur du Nord-Kivu, Eugène Serufuli Ngayabaseka prit acte de la recommandation du ministre de l'intérieur et demanda qu'à part les quatre services recommandés par l'arrêté du 28 mai 2002, les autres services administratifs et de sécurité soient retirés de la douane. Cependant, en date du 10 juillet 2004, le même gouverneur du Nord-Kivu revit à la hausse la liste des services affectés à la douane en ajoutant l'ANR tout en précisant que cela faisait partie de la mission de ce dernier. Le 30 août 2004, le gouverneur du Nord-Kivu ajouta enfin l'Office pour la Protection des Recettes Publiques (OPRP) crée par le RCD au nombre des services officiellement affectés à la douane. Depuis lors, d'autres services s'y sont ajoutés comme nous le montre le tableau ci-dessus.

### III. LES MINERAIS AU NORD-KIVU

#### 1. Aperçu général

Les réserves des minerais au Nord-Kivu sont principalement situées dans le territoire de Walikale où l'on trouve l'une des plus grandes réserves de la cassitérite, et d'autres minerais tels le coltan, le wolframite, et l'or. Les gisements du niobium découverts dans les années 1960 à Lueshe en territoire de Rutshuru sont estimés à plus de 33 millions de tonnes pouvant procurer 808 700 tonnes de niobite. Le pyrochlore de Lueshe était exploité jusque récemment par la Somikivu, une société que se partageaient l'Etat congolais (20%), la firme allemande GEF (Gesellschaft für Electrometallurgie – une filiale de la firme américaine Metallurg- (70%), et la société belge Cofimines (10%).<sup>4</sup>

Comme le commerce des minerais constitue une source importante de revenus pour la province du Nord-Kivu, il devrait bénéficier d'un contrôle strict et d'un suivi. Malheureusement d'importantes quantités à l'exportation lui échappent. Les exportations du coltan ont atteint leur apogée en 2000, celles de la cassitérite en 2004, et le wolframite (tungsten) est en passe de devenir un secteur minier important depuis 2006.

Voici un tableau des exportations des minerais entre 1999 – 2006.<sup>5</sup>

Année	Cassitérite	Coltan	Wolframite	Niobium
1999	71	5	5	
2000	23	15	15	22
2001	550	90	28	605
2002	497	28	28	1339
2003	938	26	26	670
2004	4 672	42	42	386
2005	3 599	26	26	91
2006	2 904	39	401	8

La cassitérite prend manifestement de l'ampleur depuis 2001. Parmi les comptoirs les plus importants, **Amur** est tête de liste. Ce comptoir appartient à un réseau d'opérateurs originaires de l'île Idjwi qui travaillent sans doute avec d'autres partenaires extérieurs. **Sodexmines**, dirigé par un homme d'affaire libanais, vient en deuxième place. **MPC** (Metal Processing Congo) avec sa filiale **MPA** (Metal Processing Association) installée à Gisenyi au Rwanda sont des compagnies sud-africaines ayant associé certains actionnaires rwandais. Ce comptoir prend de l'ampleur et pourrait contrôler la plupart de la cassitérite

<sup>4</sup> Pole Institute, *Regards Croisés no 15*, Décembre 2005, p. 81

<sup>5</sup> Source : Division des Mines, Goma, avril 2007.

exploitée en territoire de Walikale si son ambition de mettre une main mise sur les sites de Bisie et Mpama réussissait. **Munsad** appartient à Damien Munyarugerero, un homme d'affaires originaire du Nord-Kivu en territoire de Rutshuru qui travaille en étroite collaboration avec la firme belge Trademet. D'autres comptoirs à Goma tels **Gemico, La Comète, Ets Panju, Bakulikira Ngoma, Ets Gama, Hill Side, Metachem, Starfield, Bulongo Gems et Congo Mines T**, sont tous impliqués dans l'achat et l'exportation de la cassitérite. Cette diversité d'opérateurs économiques basés à Goma fait de la capitale du Nord-Kivu un centre important du commerce de la cassitérite, une position que Goma perdrait facilement s'il arrivait que l'exploitation industrielle s'organise à Walikale comme MPC espère le faire.

Le coltan semble avoir retenu l'intérêt du comptoir MHI International du nouveau sénateur Edouard Mwangacucu qui le commercialise aux Pays-Bas et en Afrique du Sud. Le wolframite pourrait augmenter si la demande de 2006 se renforce dans les années qui suivent. Le niobium qui occupait une deuxième place en 2002 durant la rébellion du RCD est tombé à son plus bas niveau depuis l'arrêt quasi complet des activités de la Société Minière du Kivu (SOMIKIVU) en 2004. L'homme d'affaires Modeste Makabuza assure la gestion actuelle de cette entreprise en veilleuse et les exportations faites après 2004 concernent le stock disponible avant la fermeture de l'usine de Lueshe.

Tableau synthèse des exportations des minerais en Kg par comptoir en 2006<sup>6</sup>.

Comptoirs	Cassitérite	Wolframite	Col-tan	Or	Scories	Niobium	Feraille
Amur	931 518	196 979					
Sodeximines	796 118						
MPC	394 767						
Munsad	259 238				20.096		
Gemico	245 387						
La Comète	100 982						
Ets Panju	73 899						
Bakulikira	46 080						
Ets Gama	27 518						
Hill Side	25 050						
Nyiragongo	19 200						
Metachem	28 273	41 163					
Somikivu						8417	
MHI			38.84				
Starfield (SMC)		143 778					
Bulongo Gems		10 248					
Congo Mines T.				9			

<sup>6</sup> Source : OFIDA 2006

Ets Hadj +Ha- runa							78 940
<b>Total</b>	<b>2948.029</b>	<b>392 167</b>	<b>38.894</b>	<b>9</b>	<b>20.096</b>	<b>8 417</b>	<b>78 940</b>

Le tableau compilé par la Division des Mines des exportations par comptoir en 2006 donne un total légèrement moindre de 2904.075 pour la cassitérite. Pour le wolframite, le tableau de la Division des Mines revoit à la baisse les exportations de Amur et donne un chiffre de 173 242. Les exportations du comptoir Metachem sont par contre revues à la hausse et donne un chiffre de 57 366. Enfin, le tableau de la Division des Mines reprend 19 631 kg de wolframite qu'aurait exporté le comptoir GEMICO et qui n'apparaissent pas à l'OFIDA.

Quant aux pays de destination des exportations des minerais à partir de Goma, la plus grande part de la cassitérite est exportée vers la Belgique notamment par trois de quatre premiers comptoirs, à savoir Amur, Sodexmines et Munsad. MPC qui vient en troisième position exporte sa cassitérite au Rwanda, et il est rejoint par d'autres comptoirs tels Gama et Metachem. Ce dernier a aussi exporté en 2006 la cassitérite vers la Chine. Les Ets Panju, anciennement bien ancrés au Sud-Kivu à Bukavu exporte ses produits vers la Malaisie et en Russie. Les exportations de la cassitérite vers l'Angleterre sont assurées par le comptoir IBAK connu aussi sous le nom de Bakulikira sur les listes de la Division des Mines.

Les minerais autres que la cassitérite prennent des destinations aussi divergentes. MHI exporte le coltan aux Pays Bas et en Afrique du Sud. Le stock de niobium de Somikivu a été exporté en Angleterre. Le wolframite emprunte des destinations diverses selon les comptoirs et est exporté aux Pays Bas, en Chine, en Allemagne, en Belgique, en Russie et au Singapour. L'or exporté en 2006 aux Emirats Arabes Unis était d'abord passé en fraude au Rwanda. Il fut réexpédié en RDC par les agents de la douane rwandaise pour son enregistrement avant de le réexporter

Tableau des exportations de la cassitérite à partir de Goma par destination en 2006<sup>7</sup>.

<b>Comptoirs</b>	<b>Pays de destination</b>	<b>Compagnies partenaires à destination</b>	<b>Quantité en tonnes</b>
Amur, Sodexmines, Munsad, Gemico, La comète,	Belgique	Trademet, SDE, STI	2 289.69
MPC, Metachem, Gama	Rwanda	MPA, Eurotrade	435.07

<sup>7</sup> Source : Division des Mines, Goma, avril 2007.

Ets Panju	Malaisie	Corporation Berhad	73.8
Comptoir IBAK (Bakulikira Nguma)	Angleterre	Afrimex	73.8
Ets Panju	Russie	Fincocor Kazakhstan	27.454
Metachem	Chine (Hong Kongo)	C. Steinweg	4.261

De Goma, la plupart d'exportations de la cassitérite vers la Belgique transitent par l'Ouganda, à l'exception de 60 tonnes à destination de la Belgique ayant transité par le Rwanda.

La cassitérite est non seulement au cœur du dynamisme commercial de la ville de Goma, mais elle est aussi sa principale source de devises. C'est un produit stratégique susceptible de devenir politiquement sensible s'il arrive que Goma perde cet atout.

## **2. La cassitérite : du puits minier au marché international**

### **a) Walikale, terre de la cassitérite rouge.**

La part du commerce de la cassitérite représente 7 millions de dollars américains des exportations à partir de la ville de Goma et les commerçants sont convaincus que les échanges commerciaux autour de la cassitérite stabilisent non seulement le Franc Congolais (FC), mais aussi les prix du marché en général. Ainsi, Goma dépend de la cassitérite rouge de Walikale pour maintenir son dynamisme commercial et accéder aux devises nécessaires pour son fonctionnement. Ce commerce des minerais est devenu tellement central que s'il arrivait à disparaître, les exportations à partir de Goma deviendraient moindres voire insignifiantes.

A Walikale, l'exploitation artisanale de la cassitérite s'effectue dans 10 carrières réparties sur plusieurs localités du groupement de Bakano dont Bisie est l'une des plus importantes carrières avec 57 puits. D'autres carrières sont à Matamba, Idambo, Ibondo, Bukombe, Terrain de Mines, Loba Lisusu, Bolindo, Lichacha et Mabuta dans le groupement de Wassa, secteur Wanianga, présentement abandonné depuis la découverte de l'exploitation à ciel ouvert à Bisie. L'exploitation de la cassitérite n'est pas laissée aux seuls civils. Selon nos sources interrogées, 25 puits appartiendraient à 5 officiers militaires, la police et l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) exploiteraient à leur tour chacune un puits. Toutes ces carrières en secteur Bakano sont à cheval entre le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et la production artisanale de la cassitérite est acheminée soit à Bukavu soit à Goma par route ou par avion. A défaut des véhicules ou des moyens importants pour affréter un avion, certains exploitants transportent leur production à vélo.

## **b) Bisie au cœur des disputes.**

La carrière de Bisie, riche en cassitérite, est devenue le centre d'attraction de tous les exploitants de ce minerai. A sa découverte en 1998, l'exploitation artisanale s'est au départ consacrée au coltan ; depuis 2001, c'est la cassitérite qui y est exploitée. Cette localité fait aujourd'hui l'objet d'un conflit opposant le Groupe Minier Bangandula (GMB), composé de propriétaires fonciers du clan Bangandula dont la société SAPHIR SOCIETY d' Alexis Makabuza serait actionnaire, au MPC (Mining Processing Congo), une société sud-africaine travaillant en étroite collaboration avec certains milieux financiers rwandais.

GMB et ses actionnaires étaient persuadés que la localité de Bisie faisait partie des concessions de la SOMINKI et sur cette base GMB avait signé un contrat minier d'amodiation avec SAKIMA, une branche de la SOMINKI. MPC vient de procéder à une nouvelle cartographie, photos aériennes à l'appui, démontrant que Bisie ne fait pas partie des concessions de la SOMINKI et a obtenu du ministère des mines le 29 septembre 2006, quatre titres miniers de recherche exclusive qui incluent la localité de Bisie. En fait il n' y a rien à rechercher exclusivement car la cassitérite est exploitée à ciel ouvert par les populations locales bien avant que MPC ne s'intéresse à la région en promettant en contre partie une exploitation à l'échelle industrielle des puits miniers naguère appartenant à des propriétaires locaux.

Une convention collective de développement signée le 30 décembre 2006 entre les chefs coutumiers représentés par le mwami Kiroba Mulengezi et MPC représenté par Benjamin Moore et Yves Van Winden stipule en son article 2 que sur chaque tonne de cassitérite achetée par MPC durant la période de validité du permis de recherche et ainsi que lors de la phase de l'exploitation, une enveloppe sociale de 90\$ US sera allouée au territoire de Walikale. Aussi, MPC compte privilégier l'engagement des autochtones de Walikale et autorisera l'exploitation artisanale d'un puits à chaque groupement. Dans la même convention, MPC promet la construction des maisons des chefs de groupement, la bourse d'études d'un étudiant par groupement et par an, une école primaire et secondaire, deux dispensaires, un atelier avec un groupe électrogène et un moulin à manioc. MPC s'engage enfin à fournir aux commerçants de Bisie les produits manufacturés de base.<sup>8</sup>

En janvier 2007, MPC s'est renforcé en s'associant - avec sa filière sœur de Gisenyi MPA - à un consortium nommé « Kivu Ressources » qui serait contrôlé par Edin Mining basé au Virgin Island. Edin Mining aurait 50% d'actions dans « Kivu Ressources » et compte augmenter ses parts jusqu'à 70%. Les autres actionnaires de « Kivu Ressources » seraient Coronation Capital, lui aussi basé

---

<sup>8</sup> Convention Collective de Développement, Walikale, 30 décembre 2006.

au Virgin Island, et une compagnie minière sud-africaine, Metmar. « Kivu Ressources » espère négocier avec SAKIMA avec comme seul objectif le contrôle des dépôts de la cassitérite et du tantale de la région qui selon un cadre de Metmar, David Ellwood, seraient parmi les plus grands du monde.

Les chefs coutumiers de Walikale ne sont sans doute pas au courant de ces ramifications internationales derrière MPC. Certains parmi eux ont réagi à l'arrêté ministériel que brandit MPC en créant la Coopérative Minière de MPAMA Bisie qui associe non seulement les propriétaires fonciers mais aussi les creuseurs.

La vieille pratique de marginaliser les populations locales au profit des intérêts financiers de grandes entreprises à l'aide d'une simple signature d'un officiel congolais est de retour. A la seule différence que désormais les locaux sont plus organisés pour défendre leur fief en usant de la violence si nécessaire telle l'attaque aux armes à feu sur une équipe des techniciens de MPC le 29 octobre 2006. Officiellement MPC aurait l'appui de Kinshasa qui préfère les perspectives d'une extraction industrielle plutôt que l'artisanat de la population locale. Curieusement, GMB figure sur la liste des contrats miniers qui ont retenu l'attention du nouveau gouvernement à Kinshasa et qu'une commission interministérielle créée le 20 avril 2007 devra réexaminer. Il se fait que MPC n'apparaît pas sur cette liste. S'il arrive que Kinshasa n'ait pas encore dit son dernier mot dans cette bataille autour des contrats, apparemment les différentes tentatives de MPC d'évincer ses concurrents sur le terrain à Bisie ne seraient qu'une victoire partielle.

Dans l'entre temps, il n'empêche que chaque puits possède toujours le patronyme de son propriétaire local et emploie entre 15 à 17 artisans miniers et on estime à plus ou moins 1000 artisans miniers oeuvrant à Bisie. Les méthodes d'exploitation artisanale restent simples. Une quantité importante de cassitérite est exploitée à ciel ouvert. Il arrive que les creuseurs fassent des galeries souterraines allant jusqu'à 200 mètres de profondeur quand ils découvrent un filon riche en cassitérite. En temps normal, c'est -à -dire sans la pluie qui inonde les puits ou quand il n'y a pas de travaux d'aménagement des galeries souterraines, la moyenne de production des 57 puits de Bisie est estimée à 29,7 tonnes par jour, soit 891 tonnes par mois et une production annuelle atteignant 10 692 tonnes.

### **c) Filière de la cassitérite : de l'exploitation à Walikale à l'exportation à Goma.**

La production journalière de la cassitérite est un travail dur fourni par la sueur des milliers des creuseurs qui pour la plupart sont rémunérés en nature en troquant leur production du jour contre les biens de consommation ou d'autres produits finis. A titre d'exemple, en janvier 2007, 1 kg de cassitérite pouvait

s'échanger contre 1 kilo de farine, de riz ou de haricots, ou contre 300 g de sucre, ou encore contre 2 bouteilles (2 fois 72 cl) d'huile de palme. Pour 2 kg de cassitérite, un creuseur pouvait s'acheter une bouteille de Primus de 72 centilitres. Les marchands des biens de consommation installés aux côtés des carrières minières cohabitent avec les creuseurs et font de bonnes affaires en recueillant une grosse partie de leur production journalière.

Lorsque les puits miniers sont situés loin des centres de négoce, les porteurs employés par les négociants transportent la production à pied à travers marais et collines et dans des conditions difficiles. Dans le territoire de Walikale, ces porteurs couvrent de longues distances qui leur prennent parfois deux jours de voyage pour atteindre Njingala, une localité distante de 35 km de Bisie, créée depuis 2001 et peuplée d'environ 12 000 habitants attirés par l'exploitation artisanale de la cassitérite. Njingala et Mubi sont les deux principaux centres de négoce où certains comptoirs importants de Goma et de Bukavu sont représentés et où la production de la cassitérite est transportée en véhicules jusqu'à Kilambo. Cette localité distante de 23 Km de Walikale se trouve sur la route asphaltée reliant Walikale à Lubutu.

C'est à Kilambo que les Antonov cargo viennent charger la cassitérite destinée à Goma ou à Bukavu. A défaut d'autres moyens de transport moins coûteux, cette partie de la route de Kilambo improvisée en une piste d'aviation permet à de petits avions de décoller et d'atterrir et depuis la rébellion du RCD, à des avions Antonov de transporter la production de la cassitérite locale. La route est fermée aux véhicules durant les manœuvres compliquées où les avions sont poussés manuellement par les bras humains pour pouvoir tourner. Les services de l'Etat, ainsi que les antennes des comptoirs de Goma et de Bukavu sont installés au centre de négoce de Mubi. Cette localité de 20 000 habitants fut à l'origine un centre de commerce de l'or crée de toute pièce en 1985. Depuis lors, Mubi est devenu un centre important avec notamment le boom du coltan et aujourd'hui de la cassitérite. C'est à Mubi que les trafiquants de la cassitérite font leurs déclarations et où les taxes locales sont collectées.

De Kilambo/Walikale, la production de la cassitérite est acheminée par avion à Goma. Après l'enregistrement du vol et de la quantité transportée par le Bureau de Navigation Aérienne, la cassitérite est transportée aux différents comptoirs. Les comptoirs qui le peuvent procèdent à la purification, au pesage et à l'enfûtage en présence des services de l'Etat jugés compétents en la matière. Il s'agit notamment de la Division des Mines, de l'OCC, de CEEEC : Cependant, un chapelet d'autres services s'improvisent aux comptoirs des minerais durant le pesage et l'enfûtage et exigent un paiement. Il s'agit de : la DEGRAD, Gouvernorat de la Province, l'ANR, la DGM, la Police des Mines, la DEMIAP et la GSSP. Après le pesage et l'enfûtage, un PV est signé, l'OCC livre un certificat de vérification à l'exportation, la Division des Mines signe l'autorisation

d'exportation. Fort de ces documents, l'exportateur paie la taxe à l'exportation à l'OFIDA estimée à 5% et obtient de ce dernier service une déclaration de sortie définitive. De Goma, la cassitérite est transportée par route et transite au Rwanda ou en Ouganda pour enfin atteindre le marché international.

#### d) Un regard sur la fraude à l'exportation.

Une analyse des sources de différents services chargés de vérifier et d'enregistrer les produits d'exportation donne une lecture plus intéressante. Les chiffres enregistrés par les différents services pour le même produit à l'exportation divergent et la comparaison de différentes sources permet de dégager des écarts importants. A titre d'illustration, voici un tableau de différents chiffres enregistrés par sept services, à savoir, OFIDA, Commerce Extérieur, OCC, Division des Mines, Bureau Minier/Walikale, Bureau de Navigation Aérienne, et DGM/Kilambo/Walikale.

Exportations de la cassitérite en Kg au cours de 2006 à partir de Goma.

Mois	OFIDA	CO.EXT	OCC	D Mines	BM Walikale	BNA Goma	DGM Walikale
Janvier	97 000	97 000	97 000	72 000	192 600	285 850	627 400
Février	271 138	266 616	265 626	265 626	285 300	362 000	817 600
Mars	330 613	323 957	287 789	315 657	348 100	424 000	945 600
Avril	212 818	207 863	225 780	207 781	346 400	357 850	920 000
Mai	208 393	201 818	201 818	201 818	481 000	490 000	960 000
Juin	255 799	276 834	248 814	269 815	429 300	434 200	931 800
Juillet	281 851	310 021	289 057	248 160	472 400	386 000	836 800
Août	208 431	228 766	203 660	161 218	489 200	361 500	989 400
Septembre	174 732	171 843	171 939	150 825	231 500	432 000	582 600
Octobre	249 212	224 105	261 551	305 091	471 300	460 900	857 400
Novembre	332 434	326 185	335 358	325 485	559 600	432 000	1040 000
Décembre	325 609	261 708	323 611	380 599	460 600	391 900	800 400
<b>Total</b>	<b>2 948 029</b>	<b>2 896 716</b>	<b>2 912 002</b>	<b>2 904 075</b>	<b>4 767 300</b>	<b>4 818 200</b>	<b>10309000</b>

Une lecture rapide de ce tableau montre que les écarts sont minimes voire négligeables entre les différents chiffres enregistrés par les quatre services de l'Etat impliqués dans l'exportation de la cassitérite à Goma, à savoir, l'OFIDA, le Commerce Extérieur, l'OCC, et la Division des Mines.

Cependant, en comparant les chiffres enregistrés par les services à Goma et ceux enregistrés par le Bureau Minier de Walikale, le Bureau de Navigation Aérienne, et la DGM/Kilambo, les écarts deviennent importants entre la quantité de la cassitérite produite à Walikale et transportée à Goma et la quantité officielle exportée et enregistrée par l'OFIDA. Il ressort, qu'au départ du lieu d'exploitation à Walikale, les chiffres du Bureau Minier correspondent à quelques écarts près aux chiffres enregistrés par le BNA à Goma. Ce dernier

service enregistre la cassitérite transportée, son lieu d'origine, et le type d'avion qui a effectué la rotation.

Un écart de l'ordre de 50% apparaît si nous comparons les chiffres du Bureau Minier de Walikale avec ceux de la DGM/Kilambo/Walikale. La DGM/Kilambo est réputée n'avoir rien à gagner ou perdre dans le commerce de la cassitérite au départ de Walikale et enregistre tout ce qui lui passe sous les yeux. Selon un témoin interrogé, la DGM/Kilambo serait le service le plus permanent sur terrain. En effet, quand les services de l'ordre présents à Walikale et impliqués dans l'exploitation et la commercialisation de la cassitérite menacent et parfois chassent les différents services d'Etat, la DGM/Kilambo n'est jamais inquiétée et fait son travail comme à l'accoutumée. En comparant les chiffres de ces deux services présents à Walikale, il en ressort que 50% de la cassitérite produite à Walikale et destinée à Goma disparaissent avant d'atteindre sa destination. Notre enquête s'est intéressée aux seules quantités de la cassitérite produite à Walikale et exportée à Goma et ne couvre pas les quantités de la cassitérite produite à Walikale et exportée via Bukavu ou Kisangani. Ainsi les 50% qui disparaissent au niveau de Walikale concernent les quantités de la cassitérite destinée à Goma.

Le transport de la cassitérite par la route Walikale – Goma pourrait en partie expliquer les quantités de cassitérite qui disparaissent, mais on devrait en principe retrouver ces quantités transportées par la route à la sortie de la douane à l'OFIDA. Ce qui n'est pas le cas. Et de toute façon la route est présentement très abîmée et difficilement utilisable. Il y a aussi des quantités de cassitérite de mauvaise qualité en provenance de Walikale qui circulent d'un comptoir à un autre et sont refusées par tous. La cassitérite rouge de Walikale étant prisée et riche en teneur, de telles quantités de mauvaise qualité seraient aussi insignifiantes voire irrégulières.

Rappelons que les chiffres enregistrés par la DGM/Kilambo donnent 10 309 tonnes de la cassitérite transportée à Goma en 2006. Ainsi, il apparaît que la quasi totalité de la cassitérite de Bisie est commercialisée à partir de Goma et une comparaison avec les chiffres du Bureau Minier de Walikale montre que 50 % de cette production disparaissent dans la nature avant d'atteindre Goma.

Il ressort aussi qu'un écart de l'ordre de 50% apparaît entre la quantité de la cassitérite enregistrée par le BNA à l'aéroport de Goma et la quantité exportée et enregistrée à la douane par l'OFIDA. Comment 50% de la cassitérite qui transite à l'aéroport de Goma distant de plus ou moins 3 km de la douane la Corniche peuvent s'évanouir dans la nature ? Selon nos sources interrogées, il arrive qu'une partie de la cassitérite qui transite à l'aéroport de Goma soit transférée à Bukavu. Ce transfert n'est pas systématique et concerne une petite quantité. Pour l'exercice 2006, sur

2 967 548,60 Kg, seuls 267 000 Kg ont été transférés à Bukavu et Butembo. Il y a aussi l'épuration de la cassitérite brute par les comptoirs qui possèdent un broyeur et un séparateur magnétique tel par exemple SODEXIMINES. Ce dernier pourrait accuser une perte d'environ 25 % de déchets de la quantité de la cassitérite brute achetée, mais il a l'avantage d'exporter à partir de Goma de la cassitérite riche en teneur et ainsi avoir un meilleur prix sur le marché extérieur. Très peu de comptoirs sont en possession d'un tel équipement et leurs pertes à l'épuration sont négligeables par rapport aux quantités exploitées et exportées à partir de Goma.

Ainsi selon le tableau ci-dessus, si nous comparons les quantités de la cassitérite exploitées à Walikale, transportées à Goma par avion et enregistrées par la DGM/Kilambo, avec celles exportées et enregistrées par l'OFIDA à Goma, nous avons un écart de 7 360 971 Kg, soit plus de 2/3 de la quantité exploitée qui échappent au contrôle. Certains commerçants que nous avons interrogés trouvent qu'il est normal que 60 % de la cassitérite exportée passent en fraude. En quoi cela est-il normal ?

e) Le régime des taxes à l'exportation de la cassitérite.

Voici le tableau de la chaîne de taxes à payer depuis Walikale jusqu'à Goma.

Localité/ville	Nature de la taxe	Service bénéficiaire	% et forfait en USD	Montant en USD par tonne
Bisie/Walikale	Droit coutumier	Autorité coutumière	5% de la production par puit	
Bisie/Walikale	Supervision		5% de la production par puit	
Mubi/Walikale	Taxe territoriale	Administration du territoire	\$ 100/2 Tonnes	\$ 50
Mubi/Walikale	Taxe provinciale	Province	\$ 50/2T	\$ 25
Mubi/Walikale	Impôt	DGI	\$ 10/2T	\$ 5
Mubi/Walikale		Bureau Minier	\$ 10/2T	\$ 17,50
Kilambo/Walikale	Usage de la piste	TRANSCOM	\$ 25/2T	\$ 5
Goma	EAD	Province	1% de la valeur du produit exportée (\$ 24/T)	\$ 12,50
Goma	Droit de	OFIDA	5% de la	\$ 120

	sortie à la douane		valeur du produit exporté (\$ 120/T)	
Goma	Fret maritime	OGEFREM	0,59% de la valeur du produit exporté (\$ 14/T)	\$ 14
Goma	Impôt	DGRAD	45% de 1,25% de la valeur du produit exporté (\$ 13,5/T)	\$ 13,50
Goma	Certificat d'origine	CEEC	55% de 1,25% de la valeur du produit exporté (\$ 16,5/T)	\$ 16,50
Goma	Certificat de vérification à l'exportation	OCC	1,8% de la valeur du produit exporté (\$ 19,2/T)	\$ 19,20
Goma	Licence d'exportation	DGRAD	\$ 50/ lot <sup>9</sup>	\$ 2
Goma	Analyse du produit	OCC	\$ 140/ lot	\$ 5,60
Goma	Certificat d'origine	CEEC	\$ 100/ lot	\$ 4
Goma	PV Témoins à l'enfûtage	OFIDA	\$ 60/ lot	\$ 2,40
Goma	PV Témoins à l'enfûtage	OCC	\$ 30/ lot	\$ 1,20
Goma	PV Témoins à l'enfûtage	Division Mines	\$ 30/ lot	\$ 1,20
Goma	PV Témoins à l'enfûtage	CEEC	\$ 20/ lot	\$ 0,80
Goma	PV Témoins à l'enfûtage	DGRAD	\$ 20/ lot	\$ 0,80
Goma	PV Témoins à l'enfûtage	Gouvernorat de la	\$ 20/ lot	\$ 0,80

<sup>9</sup> Généralement, un lot équivaut à 25 tonnes.

	l'enfûtage	province		
<b>Total</b> (valeur à l'exportation estimée à \$ 2.400 par tonne de cassitérite en excluant Bisie)				<b>\$ 341 par t = 14,21%</b>

Les différents pourcentages cumulés de la valeur du produit à l'exportation à Goma, ainsi que les forfaits imposés font 14,21% par tonne de la cassitérite à l'exportation. Selon deux comptoirs interrogés, les taxes forfaitaires que l'exportateur paie lors du PV à l'enfûtage n'ont aucun document justificatif. Cependant on pourrait se demander si ces forfaits à l'enfûtage sont standardisés ou varient selon ce que les exportateurs sont prêts à payer. Pour les comptoirs qui ont leur représentation à Bisie en territoire de Walikale, il faut leur ajouter les taxes locales dont ils doivent s'acquitter.

Il en ressort que les différentes taxes à l'exportation depuis la production jusqu'à l'embarquement à la sortie de la douane à Goma sont trop élevées. La tentation de contournement des taxes congolaises à l'exportation, légales ou illégales, est forte dans le camp des opérateurs économiques. D'autant plus que dans certains pays voisins du Nord-Kivu tel le Rwanda, la taxe de sortie à l'exportation de la cassitérite est quasiment nulle. Un des opérateurs économiques qui a son comptoir d'achat à Goma nous a expliqué sa préférence d'exporter son produit par le Rwanda. Pour lui, la cassitérite qu'il arrive à faire passer en fraude est enregistrée au Rwanda comme un produit local. Les droits de sortie à l'exportation sont inexistantes à la seule condition que le rapatriement des devises après la vente à l'étranger se fasse via les banques rwandaises. A la fin de l'exercice d'une année, le Rwanda Revenue Authority demande 30% du bénéfice à l'exportation. Pour l'opérateur économique interrogé, il trouve avantageux de faire ses exportations à partir du Rwanda. Et il n'est sans doute pas le seul à trouver une stratégie de contournement de la surtaxe et des tracasseries congolaises à l'exportation, ce qui explique pourquoi les deux tiers de la cassitérite produite à Walikale et destinée à l'exportation à partir de Goma manquent à l'appel. Comme nous l'a avoué un des opérateurs de Goma :

*« Faire passer 60% des exportations en fraude c'est normal. Le Rwanda encourage les exportations pour avoir les devises, la RDC décourage les exportations par ses droits de sortie excessifs et comme conséquence, nous importons plus que nous exportons. Par exemple, pour un million de dollars américains d'importation, il est possible qu'on exporte pour 200 mille USD seulement. Nous aurions aussi souhaité importer et exporter via nos banques congolaises si ces dernières avaient assez de devises. Mais comme le rapatriement des devises se fait par la Banque Centrale à Kinshasa et que souvent le gouvernement emprunte les devises disponibles à la Banque Centrale pour ses propres urgences, le commerçant à Goma se retrouve*

*bloqué dans ses affaires. C'est la raison pour laquelle nous exportons et importons en dehors de nos banques congolaises à Goma. On a l'impression que nos autorités préfèrent garder notre système bancaire moribond car il favorise le blanchiment d'argent et le circuit de redistribution qui bénéficie de la fraude »<sup>10</sup>.*

Nous avons interrogé le représentant de la Banque Centrale à Goma qui considère que les banques congolaises ne sont pas un obstacle aux opérateurs économiques. Pour le directeur de la succursale de la Banque Centrale à Goma, Mr. Venance Lengwe Bin Kaumba, « les mouvements internationaux des fonds doivent être sanctionnés par la Banque Centrale... La situation a évolué depuis plusieurs années, la réglementation de change est claire et consacre que le rachat des devises est interdit. L'argent qui est mis dans une banque n'appartient pas à un Etat, c'est déjà fini cette histoire d'un Etat qui se comporte de cette manière»<sup>11</sup>. Cependant, il ajoute que la réglementation de change prévoit que nul ne peut importer ou exporter sans une déclaration modèle IB (Importation des biens) ou modèle EB (Exportation des biens) et aucune marchandise ne peut traverser la frontière de la RDC sans ces souscriptions que délivrent les banques congolaises. Encore faut-il que les opérateurs économiques veuillent bien déclarer toutes leurs transactions via le système bancaire congolais.

Il n'empêche que les droits de sortie excessifs à l'exportation, le système bancaire inefficace, le déficit de confiance entre les opérateurs économiques et nos gouvernants qui préfèrent entretenir un circuit frauduleux pour se remplir les poches sont à la base de la paralysie de l'économie congolaise et son système commercial. Un des leviers pour relancer l'économie et le commerce serait la suppression pure et simple des droits de sortie à l'exportation. Cependant, ceci suppose corriger le défaut de structure du système bancaire congolais afin de le doter d'une plus grande capacité de contrôle et de régulation pour une plus grande maximisation des recettes à travers les canaux légaux. Comme se lamente le président des entrepreneurs congolais de Goma : « L'absence d'un grand fonds de roulement pénalise les opérateurs congolais qui n'ont pas accès aux crédits bancaires. Ceci a pour conséquence que les comptoirs des minerais sont pour la plupart aux mains des étrangers libanais, sud-africains, rwandais etc. »<sup>12</sup>.

Ceci dit, sur bases de données recueillies, la cassitérite qui passe en fraude représente un manque à gagner important. La différence de 7 361 tonnes entre la zone de production à Walikale et la sortie à l'exportation à la douane à Goma

---

<sup>10</sup> Interview avec un opérateur économique, Goma, mars 2007.

<sup>11</sup> Interview, Goma, avril 2007.

<sup>12</sup> Interview, Goma, mars 2007

est de taille. Si nous tenons en compte que le prix d'une tonne de la cassitérite à l'exportation est estimé à 2400 USD/t, le manque à gagner est de 17 666 400 USD, soit 883 320 USD de droits de sortie qui reviendraient à l'OFIDA. Le prix de la tonne de cassitérite à l'exportation reste modeste, voire sous-évalué. MPC qui est parmi les quatre premiers exportateurs à Goma évalue pour sa propre comptabilité à 3000 USD la tonne de la cassitérite. A ce prix, les exportations de la cassitérite passée en fraude pour l'exercice de l'année 2006 représenteraient 22 millions USD, soit un manque à gagner de 1 100.000 USD de droits de sortie pour l'OFIDA. Il n'y a pas que la cassitérite, d'autres produits passent en fraude dans divers secteurs de l'économie nord-kivutienne.

Le café en est un autre exemple. Plusieurs tonnes de café passent en Ouganda par route ou au Rwanda par pirogues sur le lac Kivu quand le prix au kg est supérieur dans ces pays voisins. La même fraude s'observe dans d'autres pays de l'Afrique de l'Est quand le café de l'Ouganda ou de la Tanzanie passe au Kenya à la recherche d'un meilleur prix.

Au vu du système de taxation congolaise à l'exportation, le discours des opérateurs économiques est non seulement logique mais convainquant. Les droits de sortie à l'exportation, les forfaits et tracasseries connexes expliquent pourquoi plus de deux tiers de la production de la cassitérite disparaissent entre Walikale et la douane de sortie à l'exportation à Goma. Surtout quand les pays voisins de la RDC pratiquent une politique différente et encouragent les exportations en supprimant des droits de sortie.

#### **f) Rigueur dans l'enregistrement du commerce transfrontalier.**

L'efficacité aux postes douaniers frontaliers diffère d'un pays à l'autre. Par exemple, les produits qui ne sont pas taxables en RDC ne sont pas enregistrés à l'exportation au moment où le Rwanda enregistre et taxe ces importations qui permettent d'avoir un tableau d'ensemble plus complet du commerce transfrontalier.

Voici un tableau de comparaison de quelques produits agricoles et forestiers entre les postes douaniers de Goma et Gisenyi en USD en 2006.

<b>Produit</b>	<b>Exportations au Rwanda. Source : OCC Goma</b>	<b>Importations au Rwanda. Source : RRA</b>	<b>% taxe à l'importation au Rwanda</b>
Huile de palme	21.431	180.380	42,76
Bananes	5.028	160.017	10,32
Bois sciés	387.737	411.819	38

## IV. IMPORTATIONS AU NORD-KIVU.

Nous avons montré comment la balance commerciale au Nord-Kivu est déficitaire. Il est évident que les profits à l'exportation gagnés par la fraude et les flux des marchandises non enregistrées servent à financer ce déficit. D'autant plus que les mêmes commerçants qui font passer en fraude les exportations sont les mêmes qui importent les produits de base, finis et manufacturés en utilisant les mêmes réseaux de l'économie informelle. Les tracasseries et les taxes arbitraires sont monnaie courante à l'exportation comme à l'importation. Pour illustration, voici un tableau d'ensemble des taxes imposées à l'importation d'un container de 40 tonnes de sucre<sup>13</sup>.

Taxes ou forfait imposé par service	Montant en USD
OFIDA (taxe importation)	3. 300
OFIDA CB (compte bureau)	1. 200
DGI (Direction Gén. Des impôts)	240
FPI (Fonds de Promotion de l' Industrie)	275
OGEFREM (Fret maritime)	76
Commerce Extérieur	188
Hygiène	380
Imprimés (ID)	15
OCC	1. 300
Imprimés BD et escorte	20
Taxe Extraordinaire	60
Acceptation	20
Bureau de Brigade	20
Recette	20
Intervention	80
Taxe container	40
Taxe Emballage	29
FEC (Fédération des entrepreneurs du Congo)	80
Taxe parking	10
Note versement	5
Bordereaux (6 x 7 \$)	42
Province	50
Pointage	180
Vérificateur	300
ANR (compte bureau)	100
Brigade (compte bureau)	100
Brigade (compte bureau sous directeur)	150
Manutention	50
Déclarant (honoraire de l'agence)	100
<b>Total</b>	<b>8. 380</b>

<sup>13</sup> Agence en douane, Goma, janvier 2007.

Face à cette multiplicité de taxes légales et illégales, la tentation des opérateurs économiques de contourner les structures officielles ou de hausser les prix à la consommation est évidente. Ils adaptent leurs prix et se créent leur marge de manœuvre à leur façon. Les stratégies de fraude que les commerçants arrivent à inventer à l'exportation des minerais à partir de Goma, ceux du Grand Nord à Beni et à Butembo les appliquent à l'importation.

#### **a) La fraude à l'importation dans le Grand Nord.**

Durant la période de la rébellion du RCD-K/ML de Mbusa Nyamwisi en territoire de Beni et Lubero, ce dernier a inventé un système de financement de sa rébellion en bradant le commerce des biens à l'importation et à l'exportation avec les opérateurs économiques locaux de Beni et Butembo. Les contributions à l'effort de guerre de ces derniers étaient récupérées sous forme d'exonération et d'un forfait modique de taxe à l'importation et à l'exportation. Les opérateurs économiques bénéficiant des exonérations pouvaient à leur tour associer d'autres commerçants à importer ou à exporter sur base de leurs lettres d'exonération. Ce système de taxation durant les années de guerre est à la base d'un paiement forfaitaire par container importé sans trop se soucier ni de la nature des biens importés ni de leur valeur si bien que le poste de douane de Kasindi était en réalité au service des opérateurs économiques en étroite collaboration avec le mouvement rebelle de Mbusa Nyamwisi. Des biens de consommation importés à bas prix pouvaient inonder le marché de Beni et de Butembo.

Avec la réunification en juillet 2003, le pays a été ressoudé politiquement, mais les structures du commerce transfrontalier inventées par les rebelles convertis en hommes d'Etat sont restées en place. Les tentatives d'imposer les taxes officielles en vigueur dans tout le pays rencontrent souvent des réticences et l'opposition des intérêts économiques locaux si bien que certains services du Congo réunifié se plaignent du fait que le réseau du système de la fraude des années des rébellions continue à dominer, voire à contourner l'administration officielle.

Anciens et nouveaux tarifs au poste de Kasindi.<sup>14</sup>

<b>Produit</b>	<b>Quantité</b>	<b>Itinéraire</b>	<b>RCD-K/ML taxe forfaitaire</b>	<b>Taxe actuelle officielle</b>
Tissus imprimés	1 Container de 20 pieds	Hong Kong - Kasindi	\$ 6.000	\$ 45.000
Gasoil	55 m3	Mombasa - Kasindi	\$ 5.000	\$ 13.838

<sup>14</sup> Interviews avec les opérateurs économiques et chefs des services à Beni et Butembo, avril 2007.

Essence super	30 m3	Mombasa - Kasindi	\$ 5.000	\$ 9.500
Divers	1 container de 20 pieds	Thaïlande - Kasindi Dubai - Kasindi	\$ 3.000	\$ 15.000
Bois sciés	1m3	Kasindi - Mombasa	\$ 50	\$ 135
Papaïne	1 tonne	Kasindi - Mombasa	\$ 500	\$ 12.310,5

Les opérateurs économiques habitués à l'ancienne tarification forfaitaire de l'époque de la rébellion RCD-K/ML de Mbusa Nyamwisi trouvent la taxe officielle en vigueur exorbitante et ont du mal à s'adapter à la nouvelle réglementation. Ils préfèrent fausser les données de base à l'importation à partir de l'extérieur ou à l'exportation à partir de Beni. Comme nous l'a expliqué un gérant d'une station interrogé, une déclaration de 55 m3 est si souvent utilisée pour dédouaner 5 camions citernes. Ce carburant est mis à l'abri dans les entrepôts privés qui échappent à tout contrôle. Les agents de douane se partagent 6.000 USD en récompense pour leur complicité et l'opération reste moins chère par rapport au tarif officiel de 13.838 USD.

Il est difficile de vérifier l'authenticité des bordereaux originaux ni de les comparer avec une autre source d'information car les agents de douane sont à la fois juge et partie dans ces opérations frauduleuses. Les « déclarants assis » officiellement nommés par l'Etat attendent les commerçants dans leur bureau pendant que les arrangements frauduleux sont organisés par la cohorte des « déclarants debout » qui font les liaisons entre les services officiels et les commerçants.

#### **b) La fraude à l'importation des produits pétroliers.**

A cause de l'éloignement de la province du Nord-Kivu par rapport à la côte orientale de l'Afrique et du terminus du pipeline Mombasa – Eldoret, les produits pétroliers en provenance de pays du Moyen Orient sont acheminés par route principalement à travers l'Ouganda ou le Rwanda et atteignent le Nord-Kivu par ses postes frontaliers de Kasindi, Ishasha et Bunagana. Certains camions citernes à destination de Goma préfèrent transiter par l'Ouganda et le Rwanda. Pour l'exercice de l'année 2006, les produits pétroliers représentant une valeur de 2 à 3 millions USD ont transité par le Rwanda vers Goma en RDC.<sup>15</sup> A Goma, les importations des produits pétroliers enregistrées en 2006 sont estimées à 17 127 698,92 USD. Ceci est une preuve évidente que malgré

<sup>15</sup> Le chiffre officiel enregistré par le Rwanda Revenue Authority est de 1. 115.266.851 FRW, soit 2 027.757 USD. Cependant, les données de quelques mois manquent dans les statistiques consultées.

l'insécurité en territoire de Rutshuru, les postes douaniers de Ishasha et Bunagana sont les deux entrées principales pour les importations des produits pétroliers à destination de Goma.

Le prix par litre des produits pétroliers qui entrent par le poste douanier de Kasindi est évidemment moins cher que celui pratiqué à Goma à cause du système de fraude décrit ci-dessus. Pour 600 FC par litre à Beni, le consommateur doit payer de 650 à 675 FC à Goma. Le prix des Kadhafi (vendeurs à la sauvette des produits pétroliers) à Beni et à Butembo est encore moins cher et un litre coûte 580 FC. Plusieurs sources interrogées confirment que des milliers de m3 de carburant passent en fraude à Kasindi et les chiffres enregistrés avec détails et précisions par l'antenne SEP-Congo de Beni pour les quantités importées et celles déclarées entre janvier et septembre 2005 corroborent cette réalité. A partir d'octobre 2005, les chiffres de la SEP-Congo de Beni sont moins détaillés, cependant les trois premiers semestres 2005 permettent une lecture intéressante.

Tableau des quantités des produits pétroliers importés et déclarés à Beni entre janvier et septembre 2005.<sup>16</sup>

Mois/ 2005	Qté déclarée en m3	Fiscalité déclarée en USD	Qté réelle importée en m3	Fiscalité réelle à l'import. en UDS	Différence en vol. m3 /Qté déclarée et Qté importée	Différence en USD fiscalité déclarée et fiscalité réelle à l'import.
Janvier	993	98.739	2.123	251.066		
Février	1387,9	136.656	2.342,9	285.898		
Mars	1888,6	229.061	2.454	343.615		
Avril	2116,8	<b>256.739</b>	<b>3.127,8</b>	461.988		
Mai	2221	<b>292.938,57</b>	4.313	613.979,97		
Juin	1343,1	174.767,74	2.483,1	335.003,28		
Juillet	1683	226.365,43	3.202	449.088,4		
Août	1950	265.729,64	2.578	357.205,59		
Septem bre	2681,5	382.720,8	3.146,5	451.099,3		
<b>Total</b>	<b>16.264,9</b>	<b>2.063.717,18</b>	<b>25.770,3</b>	<b>3.548.943.54</b>	- <b>9505,4</b>	- <b>1.485.226,36</b>

Il ressort de ce tableau que les volumes réellement importés sont largement supérieurs aux volumes déclarés. Par exemple, de 42 relevés des entrées des produits pétroliers importés en janvier 2005 au poste de Kasindi, 19 sont sous-évalués et 13 ne sont tout simplement pas déclarés, alors qu'une transaction

<sup>16</sup> SEP-Congo, « Relevé des entrées des produits pétroliers, droits et taxes y afférents », Beni, année 2005.

est surévaluée, sans doute une tentative d'équilibrer les volumes non déclarés et 9 transactions sont correctement enregistrées. Parmi les 13 transactions non déclarées, la rubrique « observations » de SEP-Congo précise que six parmi elles sont de « Sortie forcée », c'est-à-dire, des produits pétroliers sortis du lot sans aucun contrôle ou enregistrement.

Ainsi, il est évident que la sous-évaluation des quantités importées, la non déclaration de certaines parmi elles, les exonérations officielles prêtées aux tiers ou officieuses, les fausses dénominations, les sorties forcées ou l'usage abusive d'enlèvement d'urgence – une forme d'exonération accordée à la MONUC et d'autres ONG d'intérêt public telle l'Agro Action Allemande qui réhabilite les routes, etc.... font partie de la fraude à l'importation des produits pétroliers au poste douanier de Kasindi.

Plus au sud à Goma, les opérateurs économiques affirment que le secteur pétrolier est celui qui marche le mieux car la structure des prix et les taxes sont respectées et que les importations des produits pétroliers font plus ou moins les deux tiers des recettes officielles de l'OFIDA.

Voici le tableau des importations des produits pétroliers déclarés en 2006 à Goma.<sup>17</sup>

Produit	Volume en m3	Valeur CIF en USD	Taxe à l'importation OFIDA en USD
Essence super	1.232.718,63	902.123,75	200.065,41
Gasoil	1.445.077	1.062.932,95	289.131,37
Jet A1	10.331.086	7.445.352,43	1.189.147,26
Pétrole lampant	1.143.176	803.682,34	39.226,32
Lubrifiants	589.685	339.435,74	53.805,24
<b>Total</b>	<b>14.741.742,63</b>	<b>10.553.527,21</b>	<b>1.771.375,6</b>
<b>Enlèvements d'urgence :</b>			
Essence super	758.920	503.011,57	4.506,47
Gasoil	4.450.474	3.234.421	16.437,52
Jet A1	3.637.534	2.836.740,24	0
<b>Total</b>	<b>8.846.928</b>	<b>6.574.172,81</b>	<b>20.943,99</b>
<b>Total Général</b>	<b>23.588.670,63</b>	<b>17.127.700,02</b>	<b>1.792.319,59</b>

Le commerce des produits pétroliers est non seulement l'un des plus lucratifs au Nord-Kivu, mais aussi le plus stratégique car une rupture de stock provoque une paralysie générale de la vie économique de la province. Les enjeux autour de ce commerce sont source d'inquiétude au Nord-Kivu. Grâce aux données de la SEP-Congo, nous avons remarqué que le manque à gagner à l'importation pour les produits pétroliers au poste de Kasindi dans le Grand Nord pour la période entre janvier et septembre 2005 est de 1.485.226,36 USD.

<sup>17</sup> La compilation est basée sur une source de l'OFIDA Goma.

A partir d'octobre 2005 et pendant toute l'année 2006 objet de notre étude, l'enregistrement des quantités réelles importées et les quantités déclarées n'est plus détaillé dans les données de la SEP-Congo et les chiffres à notre disposition ne permettent pas une estimation objective de la taxe à l'importation au poste de Kasindi. Cette opacité dans l'enregistrement des données signifie une systématisation de la fraude à l'importation dont il est difficile de saisir la portée faute de données fiables.

Les importateurs des produits pétroliers dans le Petit Nord à Goma sont conscients de cette fraude systématique à l'importation dans le Grand Nord à Beni et à Butembo. Pour les opérateurs économiques du Petit Nord à Goma, il n'est pas question que les produits pétroliers importés au rabais dans le Grand Nord viennent inonder le marché à Goma et toute tentative de ce genre risque de générer un conflit ouvert entre les commerçants au Nord-Kivu. Comme menace un des commerçant interrogé : « si les nouvelles autorités en place ne parviennent pas à uniformiser les prix des produits pétroliers entre le Grand Nord et le Petit Nord, nous sommes prêts à financer l'insécurité sur la route pour qu'aucun camion citerne du Grand Nord n'arrive à Goma »<sup>18</sup>. Et il renchérit en ajoutant que la porosité de la frontière avec l'Ouganda et le Rwanda est telle qu'il est aussi « très facile pour eux (commerçants dans le Petit Nord) d'organiser une fraude systématique des produits pétroliers sans risque d'être attrapé »<sup>19</sup>.

### **c) Les importations informelles : le cas de la tomate rwandaise.**

La tomate vendue sur le marché à Goma et sur plusieurs marchés au Nord-Kivu vient du Rwanda voisin. Le marché de la tomate au Nord-Kivu attire les producteurs rwandais au vu de la chaîne qui vient du sud-ouest du Rwanda à Cyangugu, traverse le lac jusqu'à Gisenyi avant de passer la frontière pour se vendre sur le marché à Goma. Les producteurs de la tomate au Rwanda organisés en coopératives achètent la production des particuliers qu'ils vendent ensuite sur le marché de Nyakabungo à Gisenyi d'où les vendeurs détaillants venus de Goma viennent s'approvisionner. Les porteurs rwandais qui font traverser la tomate de Gisenyi à Goma sont organisés dans une association nommée « Dukundane » ayant 80 membres et faisant partie du réseau d'un collectif des transporteurs connu sous le nom de « Karani-Ngufu » et enregistré à Gisenyi. Le prix de transport pour 25 kg de tomate par porteur est de 200 Frw et les plus forts peuvent transporter jusqu'à 50 kg et gagner par course 400 FRW. Il n'y a pas de droits de sortie imposables à la tomate à la douane,

---

<sup>18</sup> Interview, Goma, mars 2007.

<sup>19</sup> Ibid.

cependant pour faire le va et vient de part et d'autre de la frontière sans tracasseries, quelques tomates sont offertes aux soldats de garde.

La tomate étant un produit périssable, ce commerce transfrontalier se fait de préférence tôt dans la matinée avant la chaleur du jour, ce qui permet aussi aux détaillants de Goma de profiter des heures matinales pour écouler leur marchandise. Le mardi et le vendredi sont les deux meilleurs jours pour le commerce de la tomate à Gisenyi où 30.000 kg peuvent se vendre en une journée et la moitié, soit 15.000 kg passent la frontière pour les marchés du Nord-Kivu. Les 15 tonnes de tomate sont évaluées à 3.800 USD par jour. Les détaillants vendeurs de la tomate à Goma se plaignent de petits commerçants le long de la route Gisenyi - Goma qui vendent la tomate avant qu'elle n'atteigne les marchés de Birere et Virunga. Ces vendeurs sur la route sont réputés capables d'organiser aussi le commerce de la tomate à grande distance jusqu'à Walikale où parfois la tomate s'échange contre la cassitérite.

Illustration de ce commerce légal des gagne - petit.

Localité	Prix de vente /25 Kg	Prix de transport/25 Kg	Taxe du marché
Cyangugu	1.600 FRW	550 FRW	50 FRW (port)
Gisenyi	3.000 FRW	100 FRW	50 FRW
Gisenyi aux détaillants de Goma	3.500 FRW	200 FRW	
Goma	\$10		\$ 2,5/mois

## V. REVENUS DE LA PROVINCE DU NORD-KIVU EN 2006.

### a) Droits et taxes aux importations et aux exportations.

Notre étude pour l'exercice de l'année 2006 s'est principalement intéressée sur les exportations et les importations. Les données disponibles dépouillées nous ont permis de dégager les droits de sortie et d'entrée perçus par l'OFIDA à Goma. La systématisation de la fraude au poste de Kasindi ne nous a pas permis d'avoir des données fiables par le simple fait que les bordereaux d'origine à l'OFIDA sont anarchiquement stockés et ne sont pas enregistrés en tant que tels. Ainsi, il nous a été difficile de relever avec précision les droits perçus à l'importation à Kasindi. Nous nous fions pour cette étude aux données officielles compilées par la direction de Beni en janvier 2007.

Droits et taxes perçus par l'OFIDA pour l'exercice 2006

Catégorie	Produits	OFIDA Goma En USD	OFIDA Beni/Bbo en USD <sup>20</sup>	Total en USD
Importations	- Autres produits	7 061 728,33	5.603.642,5	<b>12.665.370,83</b>
	-Carburant	1 792 319,58	2 060,426	<b>3 852745,58</b>
Exportations	Minerais et autres	410 369,23	92 051 <sup>21</sup> + 21.309,3 <sup>22</sup> = 113.360,3	<b>523.729,53</b>
		<b>9 264 417,14</b>	<b>7.777.448,8</b>	<b>17.041.846</b>

#### b) Les impôts.

La Direction Générale des Impôts a la charge de collecter les impôts sur les revenus, les impôts sur le chiffre d'affaires, et autres recettes sur les immatriculations, les cartes grises, les déclarations des véhicules, les attestations fiscales, les pénalités et amendes. Les centres de perception de ces impôts couvrent l'ensemble de la province et sont répartis dans les principales villes de la province et les centres administratifs à Goma, Butembo, Beni, Lubero, Rutshuru, Masisi et Walikale.

Tableau synthèse des recettes par nature d'impôts et par centre de perception en 2006.<sup>23</sup>

Centre de perception	Recettes à rétrocéder en USD <sup>24</sup>	Impôts sur revenus en USD	Impôts sur chiffre d'affaires en USD	Autres recettes en USD <sup>25</sup>	Total
Division Recouvrement	16.062,11	788.635,91	576.850,44	21.059,61	1.402.608,07
Goma	11.236,24	86.188,73	6.249,06	16.062,10	103.919,13
Butembo	3.785,62	328.293,03	24.477,98	17.200,02	373.756,65
Beni	50,73	462.997,68	53.320,49	26.143,57	542.512,46
Lubero		23.700,50	110,46	10.648,85	34.459,82
Rutshuru		51.935,80	385,70	7.790,98	60.112,48
Masisi		27.275,95		3.088,21	30.364,15
Walikale		6.804,61	12.574,42	4.505,96	23.884,99
	<b>31.134,69</b>	<b>1.775.832,22</b>	<b>673.968,55</b>	<b>90.682,30</b>	<b>2.571.617,76</b>

<sup>20</sup> Source officielle, Beni, 23 janvier 2007.

<sup>21</sup> Exportations enregistrées que nous avons dépouillées.

<sup>22</sup> Complément : source officielle, Beni, 23 janvier 2007

<sup>23</sup> Le taux d'échange moyen est de 470,75FC pour 1USD

<sup>24</sup> Elles concernent les bâtiments, terrains, véhicules et impôt sur le revenu locatif à rétrocéder aux entités administratives locales.

<sup>25</sup> Il s'agit des recettes sur les immatriculations, les cartes grises, les déclarations véhicules, les attestations fiscales, les frais d'ouvertures des dossiers, les imprimés, les pénalités et amendes.

### c) Recettes administratives et domaniales.

Pour l'année 2006, la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD) n'a pas recouvré toutes les recettes ordonnancées dans les différentes localités. Elle accuse un écart de l'ordre de 791.161,60 USD.

Illustration des recettes ordonnancées et recouvrées par la DGRAD en 2006.

Localités	Recettes ordonnancées en USD	Recettes recouvrées en USD	Ecart
Goma	1.168.490,34	601.690,89	
Beni	230.152,09	183.961,66	
Butembo	181.541,15	130.214,61	
Lubero	24.740,11	16.129,81	
Masisi	14.815,82	5.183,10	
Oicha	80.118,70	38.962,35	
Rutshuru	112.744,10	60.677,75	
Walikale	19.410,06	4.030,59	
<b>Total</b>	<b>1.832.012,36</b>	<b>1.040.850,76</b>	<b>- 791.161,60</b>

Tableau synthèse des revenus de la province du Nord-Kivu en 2006

Catégorie recette	Montant en USD
Droits et taxes à l'importation	16.518.116,41
Droits et taxes à l'exportation	523.729,53
Impôts	2.571.617,76
Recettes administratives et domaniales	1.040.850,76
<b>Total</b>	<b>20. 654. 314,46</b>

Les revenus de la province du Nord-Kivu pourraient s'accroître considérablement si la fraude à l'importation et à l'exportation était maîtrisée. Notre étude a montré que la fraude systématique profite aussi bien aux opérateurs économiques qu'aux services commis à la collecte des droits et taxes ainsi que des impôts.

L'opportunité offerte par la nouvelle Constitution de retenir 40% des revenus à la source pour les différentes provinces est une occasion à saisir et un moyen de responsabiliser les nouvelles autorités provinciales élues à imposer plus de rigueur, de transparence et de contrôle. Pour l'exercice de l'année 2006, les

40% des recettes nettes représenteraient 8.261.725,78 USD pour la province du Nord-Kivu. La clarté dans la définition des responsabilités de l'autorité provinciale, les objectifs à atteindre et un système de transparence devraient augmenter ces revenus si les autorités provinciales sont directement redevables aux populations qui les ont élues et non pas les pions du gouvernement central à Kinshasa.

## **VI. TROUVER LES SOLUTIONS AUX PROBLEMES.**

### **a) Fermer la frontière quand le soleil se couche.**

Plusieurs tentatives sont menées par les autorités congolaises pour mettre fin à la fraude et mettre en place un système adéquat de contrôle et de régulation dans le commerce. Une des mesures instaurées pour juguler la fraude par les autorités locales à Goma est la fermeture de la frontière entre Goma et Gisenyi à 18 h00. Depuis juillet 2004, cette frontière était parmi les rares en RDC d'ouvrir ses portes jusqu'à minuit. Il se fait que les agents de l'OFIDA fermaient leurs bureaux à 18h00 et seuls la police de frontière et d'autres agents de sécurités géraient les flux des camions et des voitures et de quantités importantes des produits à l'exportation passaient en fraude via le Rwanda. Du côté de la frontière la Corniche à Gisenyi, les services de douane et de l'immigration travaillaient par contre jusqu'à 0h00. Une comparaison entre les chiffres de l'OFIDA enregistrés en janvier 2007 et ceux de février, mars et avril 2007 montrent une hausse considérable des quantités déclarées et enregistrées à l'exportation. Pour la cassitérite, la quantité exportée en janvier 2007 est de : 353 553,300 kg ; février 2007 : 559 897,9 ; mars 2007 : 585 532,6.

Très clairement, la fermeture de la frontière à 18h00 a augmenté les quantités déclarées à l'exportation et tout naturellement les recettes des droits de sortie à l'exportation. Aussi, d'autres nouveaux noms sur la liste des comptoirs opérant à partir de Goma tels Clepad, Bulonga, etc....ont vu le jour. Cependant, comme nous a dit un des commerçant, « il s'agit d'une question de temps avant que d'autres stratégies pour faire passer en fraude la cassitérite ne soient trouvées car plus il y a des taxes, plus on tue les taxes »<sup>26</sup>.

Fermer la frontière entre les deux « villes siamoises » de Goma et Gisenyi pose un sérieux problème de mouvements des populations indépendamment de la fraude. Les deux villes se partagent les opportunités et les services et les habitants circulent de part et d'autre de la frontière pour leurs besoins. Il est vrai que ces dernières années l'insécurité nocturne dans la ville de Goma ne permet

---

<sup>26</sup> Interview, Goma, mars 2007.

pas à ce que les agents de douane à la frontière congolaise se sentent à l'aise pour rester au poste jusqu'à minuit. L'idéal pour un meilleur contrôle des flux des biens et des personnes entre les deux villes serait de renforcer la sécurité pour permettre aux équipes des agents de douanes de se remplacer 24h sur 24 h afin de réguler dans la transparence et l'efficacité des mouvements des biens et des personnes.

#### **b) Interdire les exportations des minerais à l'état brut.**

Officiellement, l'exportation des minerais à l'état brut est illégale et, depuis avril 2007, la loi congolaise interdisant l'exportation des minerais bruts a refait surface. A Lubumbashi, cette mesure adoptée par le nouveau gouverneur Moïse Katumbi a frappé de plein fouet les exportateurs de l'hétérogénite via le poste douanier de Kasumbalesa à la frontière avec la Zambie. L'hétérogénite est un mélange des déchets industriels contenant du cuivre, du cobalt, etc. et exporté en son état brut dans des sacs jusqu'en Inde ou en Chine. Au Nord-Kivu, les exportateurs de la cassitérite sont obligés de se doter des broyeurs et de séparateurs magnétiques pour n'embarquer que du produit épuré d'autres composantes tels le wolframite et le fer. Cette mesure est d'autant plus justifiée que le wolframite, par exemple, qui représente 8% des exportations à partir de Goma en 2006, passait inconnu au plus fort du boom du coltan et de la cassitérite parce que seule la teneur de ces deux minerais intéressait les exportateurs. Au-delà de l'autorisation de traitement de minerais qui coûte 300USD par an, il faudra quelques mois avant que les comptoirs qui en ont les moyens se dotent des équipements appropriés. Dix comptoirs sont déjà en possession de broyeurs et séparateurs magnétiques. Il s'agit de Sodeximines, WMC, Amur, Avisam, Metachem, MPC, Starfield, Sodeem, Gama et Munsad. Eurotrade et Bakulikila vont s'ajouter sur la liste dans un proche avenir. Encore faut-il faire face au déficit énergétique devenu chronique dans la ville de Goma pour tourner ces machines. Et on peut se demander quelle compétitivité sur le marché international auront les exportateurs de Goma s'ils sont obligés de traiter les minerais bruts avec les groupes électrogènes.

L'application de la loi interdisant l'exportation des minerais à l'état brut a coïncidé avec la période où le prix de la cassitérite au marché international était à 14.000 USD la tonne du fait de l'arrêt des exportations indonésiennes. Depuis, le prix de la cassitérite a chuté à 12.000 USD la tonne et le stock acheté au prix fort et frappé par la mesure d'interdiction sera écoulé à un prix défavorable aux exportateurs locaux.

#### **c) Surveiller électroniquement les mouvements des camions.**

Le ministre des mines à Kinshasa est en négociation avec une firme sud-africaine nommée « Observer Technologies ». Anciennement rattaché au

département technologique de l'armée sud-africaine, Observer Technologies est réputée pour sa puce électronique qui coûte 850 Rand (1.000 USD) capable de transmettre via une satellite le mouvement d'un camion cargo, son poids, sa vitesse et sa position géographique. Cette puce électronique fixée sur un camion donne les informations adéquates en cas de changement d'itinéraire, du tonnage ou de la nature des produits transportés. Cette firme sud-africaine a déjà vendu cette technologie au Ghana, au Nigeria et en Ouganda et espère faire son premier contrat avec la RDC. La firme a fait le déplacement à Goma fin avril 2007 en compagnie du vice-ministre des mines Victor Kongo. Ils se sont entretenus avec le nouveau gouverneur du Nord-Kivu et une période d'essai de 30 jours durant laquelle la puce électronique serait testée sur quatre camions devrait commencer au mois de mai 2007. Selon cette firme sud-africaine, le ministère des mines serait en train de voir comment mettre en place un système de surveillance aérienne et un test de ce genre aurait dénombré 400 mouvements des avions cargo non enregistrés en deux mois.

La question qui se pose est celle de garantir la coopération des transporteurs congolais à accepter à se faire surveiller. Selon la firme sud-africaine, l'installation de la puce électronique sur les camions des entreprises impliquées dans l'exploitation des minerais devrait être la condition sine qua non avant de délivrer une licence. Le coût de la puce électronique sera sans doute supporté par les transporteurs. La tentation est grande pour les transporteurs congolais appelés à choisir entre payer mille dollars américains et se faire surveiller ou ne rien payer du tout et travailler au noir sans surveillance.

**d) Renforcer le système de contrôle à l'importation avant que la marchandise n'arrive en RDC.**

L'Office Congolais de Contrôle (OCC) a lancé le 1<sup>er</sup> février 2006 un programme de vérification des importations dans le but de mettre fin à la fraude à l'importation. Une compagnie de droit français ayant son siège aux Pays Bas nommée BIVAC a reçu le mandat exclusif de l'OCC de contrôler toutes les importations à destination de la RDC avant l'embarquement. Ce mandat de l'OCC était assuré auparavant par une compagnie suisse, la Société Générale de Surveillance (SGC). BIVAC a la tâche de vérifier les prix et les transactions des commerçants congolais à l'étranger et transmettre les données à l'OCC et à l'OFIDA. Pour avoir une licence d'importation des biens (LIB), l'importateur doit passer par une banque dûment enregistrée, avoir une déclaration ayant l'adresse de l'exportateur, les détails des produits importés, leur valeur, et les différents paiements à l'importation. La marchandise importée est vérifiée à l'embarquement en collaboration avec l'exportateur et une attestation de vérification que BIVAC envoie à son antenne à Kinshasa avec copie à l'importateur est établie. Pour pouvoir dédouaner la marchandise, l'importateur

doit se présenter avec son attestation de vérification, sa déclaration et la facture.

Depuis janvier 2007, toutes les importations en RDC doivent se conformer aux nouvelles réglementations, à l'exception des marchandises ayant une valeur de moins de 2.500 USD ou des importations telles que les armes et les munitions du gouvernement, les animaux vivants, les œufs, les journaux, les effets personnels, et les importations exonérées des ONG internationales.

L'Office de Gestion du Fret Maritime (OGEFREM) a de son côté tenté de mettre en place un terminal cargo unique à Mombasa pour les marchandises à destination de la RDC. Ce projet de « Terminal Cargo Congo » en partenariat avec une firme de Dubaï nommée Al-Ilam a l'ambition d'améliorer non seulement la sécurité des importations durant le transit à Mombasa, mais aussi de s'assurer qu'aucune marchandise n'échappe au contrôle avant son entrée en RDC. Un terminal de ce genre est opérationnel à Boma au Bas Congo et à Dar-es-Salaam en Tanzanie respectivement pour les exportations du bois et l'importation des véhicules.

La mise en place de ce terminal à Mombasa a rencontré l'opposition des commerçants de Beni et Butembo. Dans une lettre datée du 18 janvier 2007 et adressée au gouvernement congolais, le « collectif des représentants des opérateurs économiques de l'Est de la RDC » composé de 23 hommes d'affaires ont protesté contre ce terminal cargo unique à Mombasa qui a été décidé sans leur consentement ni concertation. Cette protestation a été relayée par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) de Beni et Butembo dans une lettre adressée à l'Administrateur Délégué Général (ADG) le 1<sup>er</sup> février 2007 arguant que ce terminal augmentera de 30% le coût de transport des marchandises importées et en dénonçant les paiements injustifiés au représentant de l'OGEFREM à Mombasa depuis quatre ans. Les commerçants du Beni et Butembo concluent en se demandant « pourquoi le Rwanda, l'Uganda et d'autres pays du Corridor Nord n'ont pas affecté leurs agents dans ces deux avant-postes que sont Mombasa et Dar-es-Salaam pour percevoir de l'argent ? Seule la RDC dans son élan de toujours maximiser les recettes rend les ports de Mombasa et Dar-es-Salaam beaucoup plus chers pour les opérateurs économiques de l'Est de la République uniquement ». <sup>27</sup> Face à ces protestations, l'ouverture de ce terminal cargo unique est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Les deux initiatives de contrôle à l'importation de l'OCC et l'OGEFREM sont loin d'être fonctionnelles et on pourrait se demander s'il y a une coordination entre

---

<sup>27</sup> Collectif des représentants des opérateurs économiques de l'Est de la RDC, Mombasa, 18 janvier 2007.

les deux d'autant plus qu'elles veulent atteindre un même objectif, à savoir, la régulation et le contrôle efficace et harmonieux à l'importation comme à l'exportation. La multiplicité des services concurrents et non coordonnés risque d'alourdir la tâche des opérateurs économiques. Cependant, un système efficace de régulation et de transparence à l'importation comme à l'exportation serait le bienvenu pour améliorer le commerce et augmenter les revenus. Jusque à quand pourrait-on le voir émerger ?

Le nouveau programme du gouvernement de la province du Nord-Kivu sortie le 28 avril 2007 se propose de renforcer le contrôle des frontières, de lutter contre la fraude et d'organiser le commerce pour maximiser ses recettes. Un pas dans la bonne direction si la logique de contrôle des provinces par le gouvernement central cédait la place à la décentralisation des entités provinciales tel que prévu par la nouvelle Constitution.

#### **e) Que faire ?**

Plusieurs tentatives menées en vue de combattre la fraude à l'exportation et à l'importation par divers gouvernements qui se sont succédé en RDC recourent par réflexe au renforcement du contrôle par l'Etat des services de douane aux postes transfrontaliers. Ce genre de réflexe suppose que l'Etat congolais a la volonté et la capacité d'imposer ses propres lois en la matière. Il en découle, comme toujours, que les services commis à l'exportation et à l'importation bénéficient des mesures autoritaires et sévères mises en place pour renflouer leurs poches comme à l'accoutumée, en manipulant les nouvelles dispositions à leur portée. Pour changer « la culture de contournement » des opérateurs économiques et des services commis à l'exportation et à l'importation, il faudra d'abord vider les raisons qui poussent les opérateurs économiques à la fraude, afin d'initier et de renforcer les mesures légales et transparentes dans le commerce. Ces raisons sont multiples et nous évoquons ici quelques unes.

- *Les taxes excessives en RDC en comparaison avec ses pays voisins.*

Au cours de cette étude, nous avons montré comment les droits de sortie élevés à l'exportation sont à la base de stratégies de contournement de la part des opérateurs économiques pour exporter la marchandise à partir des pays voisins. Une façon de relancer le commerce et d'encourager ces opérateurs économiques d'exporter à partir de la RDC serait de supprimer tout simplement les droits de sortie à l'instar des pays voisins et les récupérer sous forme d'impôts sur le chiffre d'affaires. Ce qui suppose une régulation transparente et efficace dans le rapatriement des devises après vente sur le marché international, un défi que le système bancaire congolais devrait absolument lever.

- *Les taxes officieuses et illégales parallèles aux taxes officielles.*

L'incapacité de payer les salaires décents aux fonctionnaires et agents de l'Etat commis à l'exportation et à l'importation des biens est à la base de la magouille autour des taxes officieuses et illégales qui, cumulées, sont parfois plus élevées que les taxes officielles. En fait, les fonctionnaires et les agents de l'Etat marchandent les droits légaux dont ils sont les dispensateurs pour leur propre survie ou enrichissement.

- *La multiplicité des services et agents aux postes frontaliers.*

Le nombre des services commis à l'exportation et à l'importation ne cesse d'augmenter et toute régulation comme naguère l'arrêté présidentiel de mai 2002 et les mesures subséquentes rencontrent les obstacles dans leur application. La culture de la cueillette sur les biens qui passent la frontière a engendré une culture de négociation entre les commerçants et les agents au détriment de la loi que ces derniers sont supposés appliquer.

- *Différents régimes tarifaires au sein d'une même province.*

Au Nord-Kivu, les différentes rébellions qui s'étaient partagées la province ont laissé derrière elle différents régimes tarifaires si bien que les commerçants développent des réflexes protectionnistes sous menace des biens importés au rabais. Une uniformisation d'un régime tarifaire commun et applicable à tous les opérateurs économiques sans distinction s'impose afin d'éviter les conflits d'intérêts entre les différentes régions de la province ou à défaut l'exacerbation de la fraude.

- *Le cumul de mandats de militaires et d'hommes d'affaires.*

La présence de militaires et officiers supérieurs dans l'exploitation des minerais force les opérateurs économiques à forger des alliances d'intérêts avec ces soldats censés sécuriser les zones d'exploitation et les routes de transport des produits. La capacité coercitive des hommes en uniforme fausse les règles du marché en créant des réseaux d'influence selon les circonstances du moment si bien que certains opérateurs économiques se retrouvent de façon récurrente à la touche.

- *Initier une culture fiscale affranchie de la culture de cueillette.*

Le Congo dans son ensemble est rempli de millions des citoyens qui au cours de leur vie active ont payé des impôts. Aujourd'hui, morts ou retraités, ils n'ont jamais reçu un rond de leur épargne dilapidée par ceux qui étaient censés la fructifier, la dévaluation et l'inflation ayant annihilé à jamais leurs dépôts en banque. Il en résulte que les Congolais se demandent pourquoi payer les taxes et les impôts qu'ils ne voient jamais réinvestis dans aucun service public mais qui disparaissent plutôt dans les poches des autorités. Les efforts pour assurer et améliorer les services publics pourraient s'avérer la meilleure motivation pour pousser les Congolais à développer une culture fiscale saine.

Encore faut-il rétablir la confiance entre les opérateurs économiques et le système bancaire.

- *Encourager les flux transfrontaliers.*

Avec ses neuf pays limitrophes, il est impossible pour le Congo de vouloir contrôler au maximum les flux des biens et des personnes transfrontaliers. Il faudra plutôt réguler ce commerce et inventer comment gagner sur le chiffre d'affaires plutôt que recourir au réflexe de fermeture de la frontière par ailleurs poreuse en divers endroits.

- *Légaliser l'exploitation artisanale et la transparence dans l'octroi des contrats miniers.*

Le système des concessions minières mis en place il y a une centaine d'années pose de sérieux problèmes. Il arrive que de provinces ou territoires entiers comme naguère le Katanga soient concédés indépendamment de la croissance démographique et dans un contexte économique où les grandes industries extractives sont en ruine ou irréversiblement défuntes. L'exploitation artisanale est devenue non seulement la stratégie de survie des populations, mais aussi la source d'une grande partie de la production réelle. Ignorer cette réalité au détriment des contrats léonins avec les grands industriels est une erreur surtout quand ces contrats concernent les nouvelles zones minières et les conflits autour du droit d'accès aux ressources qui s'en suivent. Le résultat d'une telle opacité dans l'octroi des contrats serait de pousser les artisans miniers à opérer dans la clandestinité et l'informel.

- *Prioriser l'amélioration et le renforcement des infrastructures.*

Les profits de l'exploitation artisanale des minerais reviennent aux négociants et aux comptoirs capables d'assurer le transport des minerais par voies aérienne ou terrestre, ne laissant aux creuseurs aucune marge dans la négociation des prix. Une amélioration des infrastructures multiplierait et diversifierait les opportunités du choix du client et la compétition.

- *Redresser le déficit énergétique.*

L'interdiction de l'exportation des minerais à l'état brut se bute au déficit chronique de l'énergie dans certaines régions du Congo. Il est difficile voire impossible que les opérateurs économiques de l'Est du Congo deviennent compétitifs sur le marché international s'ils dépendent des groupes électrogènes dans le traitement des minerais. Imposer une telle mesure sans l'infrastructure nécessaire, c'est encourager l'émergence d'un nouveau marché de l'exportation clandestine des minerais.

## Liste de nos publications

### REGARDS CROISES

Une lecture plurielle du contexte actuel

Nr.	Date	Langue	Titre
17	Juin 2006	Fr	Reconstruction/refondation des Etats en Afrique : Les défis de la gouvernance
16	janvier 2006	Fr	Modernité manquée et pièges ethniques
15 bis	décembre 2005	Fr	Les ressources minées : La faillite de la politique minière de la RDC
15	Décembre 2005	En	Digging deeper: How the DR Congo's mining policy is failing the country
14	juin 2005	Fr	Reconstruction et refondation des Etats en Afrique: la gouvernance au coeur des tempêtes
13	décembre 2004	Fr	Devoir de mémoire et responsabilité collective pour l'avenir
12	septembre 2004	Fr	"Les Identités meurtrières": faire face aux défis posés par nos murs psychologiques et idéologiques
11 bis	septembre 2004	En	An open wound: the issue of gender-based violence in North Kivu
11	Avril 2004	Fr	Une plaie encore ouverte: la problématique des violences sexuelles au Nord Kivu
10	février 2004	Fr	L'interculturel pour la paix
09 bis	mars 2003	En	Shifting sands: Oil exploration in the Rift valley and the Congo conflict
09	mars 2003	Fr	Les sables mouvants: l'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais
08 bis	Mars 2003	En	Democratic Republic of the Congo : Peace tomorrow ?
08	Mars 2003	Fr	République Démocratique du Congo : demain la Paix ?
07	Septembre	En	The coltan phenomenon in the North Kivu war

bis	2002		thorn province
07	Février 2002	Fr	Le coltan et les populations du Nord Kivu
06	Août 2002	Fr	Spécial Nyiragongo
05	Septembre 2001	Fr	Dialogue intercongolais : points de vue des populations rurales du Nord kivu
04 bis	février 2001	En	Women from Kivu speak out
04	Mars 2000	Fr	Le Dialogue Inter-Congolais 3 : Des femmes du Kivu s'expriment
03		Fr	Le Dialogue Intercongolais 2: Le travail de paix intercommunautaire au Nord Kivu
02			
01	septembre 1999	Fr	Le phénomène ethnique et son rôle politique et social
00	Janvier 1998	Fr	Le concept de frontière et la gestion des conflits

## **FISSURES**

Des analyses sur les lézardes qui menacent notre société en crise

Nr.	Date	Langue	Titre
07	Avril 2007	Fr	La sécurité, base du développement durable au Nord Kivu : quelles stratégies mettre en place ?
06	Mars 2007	Fr	Dialogue intercommunautaire au Nord Kivu: briser le mythe de Sisyphe
05	janvier 2007	Fr	Les frontières: lieux de division ou passerelles d'échange? Impact de la fermeture de la frontière entre Goma et Gisenyi.
04	août 2005	Fr	La mise en place de la petite territoriale en RD Congo: Quel impact pour le Nord Kivu?
03	mars 2005	Fr	La problématique du déficit énergétique dans la sous-région des Grands Lacs africains
02	septembre 2003	Fr	Une jeunesse plus responsable, c'est possible !
01	mai 2002	Fr	La violence, l'impunité et l'éducation (2) :Nos valeurs traditionnelles peuvent-elles remettre notre société à flot ?
00	mars 2002	Fr	La violence, l'impunité et l'éducation (1) : diagnostic des acteurs du monde éducatif

## **DOSSIERS**

Des études fouillées sur les phénomènes qui expliquent ou sous-tendent les enjeux de l'heure.

Nr.	Date	Langue	Titre
04	septembre 2004	Fr	Vers quel Congo demain?
03	juillet 2004	En	Natural Resource Exploitation and Human Security in the Democratic
02	mai 2004	En	Natural Resource Exploitation and Conflicts in DRC

01	mars 2004	Fr	L'exploitation des ressources naturelles et la sécurité humaine en République Démocratique du Congo
00	juillet 2001	Fr	Pour une réflexion sur la cohabitation, le renforcement de la culture de paix et le travail en zone de crise

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.